

ment ce serait s'exposer à une longue interruption peut-être d'une année entière dans les travaux des forges".

Hocquart nommait Simonet fils, maître de forges : "il est attentif et plein de bonne volonté"; le sieur Cressé restera également pour suppléer au manque de connaissances techniques du sieur Estèbe, qui "l'emploiera le plus utilement qu'il sera possible, mais il faut qu'il soit assidu".

Les instructions de l'intendant révèlent le souci d'éviter la répétition des erreurs passées. Estèbe s'attachera à prévenir tous les inconvénients qui ont jusqu'à présent causé les interruptions de travail et prendra les précautions qui s'imposent, à savoir : mettre les chemins d'eau et les huges à l'abri des fortes gelées pendant l'hiver; ne point manquer de castine pour le fourneau; faire amener à temps les matériaux nécessaires pour les ouvrages et parois de ce même fourneau; obtenir que les charbonniers dressent et cuisent dans les temps convenables leurs fourneaux à charbon. "Le fourneau étant actuellement en bon train, il est à propos de faire couler une quantité assez considérable d'enclumes et de marteaux pour remplacer ceux qui viendraient à casser dans les forges".

Au chapitre des économies, Estèbe jugera lui-même des réductions qu'il sera possible d'opérer sans injustice. Mais il devra rompre avec l'habitude des consommations extraordinaires en vin et eau-de-vie. "Le Sieur Olivier était en usage d'en distribuer aux ouvriers à toutes les occasions; c'est un abus et une dépense inutile qu'il faut

retrancher. Il pourra néanmoins, si les ouvriers font bien leur devoir, leur donner de temps en temps de quoi pouvoir se réjouir”.

Le problème ouvrier sévissait durement aux Forges, si on en juge par les allusions fréquentes aux mutineries, à la mauvaise volonté, aux écarts de conduite, de ce petit groupe d'hommes importés de France. Hocquart donne des directions fermes à cet égard : “L'article important est de les entretenir dans une exacte subordination; il parviendra à la rétablir en leur rendant justice et ne leur passant aucune faute essentielle; mais un moyen plus efficace, c'est le parti que nous avons pris de faire payer ces ouvriers en argent tous les quinze jours. Nous lui remettons des fonds en monnaie de carte suffisante pour cela. Il sait la difficulté qu'il y a pour avoir de cette monnaie; il n'est pas nécessaire de lui recommander de la ménager”.

L'ancienne compagnie laissait des arrérages de salaires s'élevant à 16,000 livres environ. Désireux de traiter tout le monde avec justice, Hocquart avertit Estèbe de remettre de l'argent aux malheureux qui ne pourraient attendre.

Les instructions de l'intendant fixent ensuite les détails de contrôle. Estèbe recevait l'ordre de “rendre compte une fois par semaine de tout ce qui se sera fait et passé d'intéressant”.

A la fin de ses directives, Hocquart insiste de nouveau sur la discipline à maintenir : “Les désordres que l'ivrognerie des forgerons peut occasionner demandent

d'être prévenus. Le sieur Estèbe fera punir par des amendes et même par la prison ceux qui en seront les auteurs et, s'il estime nécessaire de rendre quelque ordonnance à ce sujet, il rendra telle ordonnance de police qu'il jugera à propos, qu'il fera publier, afin que les délinquants n'en puissent prétendre ignorance". Une dernière recommandation fixe les secours à donner aux familles laissées dans la misère par l'administration précédente.

ESTÈBE INVENTORIE LES FORGES (1741)

Estèbe atteignit les Forges au début de novembre. Il procéda à un inventaire complet. Il convoqua les anciens directeurs, les sommant d'assister à l'inspection détaillée des forges et autres constructions ainsi que "des fers forgés et coulés, outils et ustensiles de forge, bois, charbon, castine, harnois et généralement de tous effets et marchandises quelconques dépendant des dites forges ou appartenant à la Société des dits intéressés étant à Saint-Maurice, aux Trois-Rivières, et partout ailleurs sans en rien excepter ni réserver".

Estèbe avait fixé l'enquête au 6 novembre. Malgré la convocation adressée en bonne et due forme, le principal personnage, Olivier de Vezin, "ne tint compte de comparoir ni, personne pour lui". Complaisant, le sub-délégué attendit trois jours. Puis, comme il ne voyait rien venir, il se décida, le 9 novembre, à procéder en présence de deux seuls représentants : le sieur Gamelin, "faisant tant pour lui que pour les sieurs Cugnet et

Taschereau", et Simonet fils faisant pour le sieur Simonet son père, aussi intéressé aux dites forges".

Il y aurait plaisir à commenter longuement le minutieux rapport dressé par Estèbe. Rien n'est omis. On peut reconstituer avec précision tout l'ensemble des Forges Saint-Maurice, telles que les avaient laissés MM. les directeurs, après cinq années d'administration malheureuse. Les industriels d'aujourd'hui souriraient devant le petit village métallurgique qu'on avait pris cinq années à bâtir. Mais, si on tient compte des difficultés du pays sauvage et de la pénurie d'équipement pour extraire, transporter et transformer les divers matériaux, on s'incline avec admiration devant les hommes qui, presque uniquement avec leurs muscles, avaient dressé en pleine forêt un ensemble de constructions et de barrages de très grande allure.

Il nous plairait de nous attarder sur le dit rapport mais il couvre plusieurs douzaines de pages et nous devons en abrégé l'étude.

Une période de cinquante lignes, en style notarial pompeux et diffus, proclame au début que le sieur Estèbe a reçu de Hocquart et de Beauharnois la mission d'inventorier et de diriger l'établissement des Forges en attendant les instructions royales. Puis vient la description des biens, bâtisses, marchandises, etc.

LA CHAPELLE

La chapelle d'abord, desservie par les missionnaires récollets des Trois-Rivières. Ce bâtiment de pièces sur

pièces, latté dehors et dedans, enduit de chaux, mesurait 40 pieds de long sur 30 de large. Estèbe y trouva l'essentiel requis pour les exercices du culte : "Un tabernacle blanchi avec des filets dorés, un pavillon de toile pour couvrir le tabernacle, quatre devants d'autels, l'un en satin broché, l'autre à fleurs peintes sur toile, un autre noir et le quatrième de calimande à demi usé". Il note aussi deux chandeliers de bois tourné et deux de cuivre doré, plus un crucifix doré, un Christ d'ivoire sur bois, un calice d'argent neuf et deux jeux d'ornements sacerdotaux. Les fleurs artificielles sévissaient déjà, puisque la liste porte : "quatre bouquets à pots de fleurs artificielles". Le reste n'offre rien de particulier, sauf peut-être la mention de "cinq aubes neuves de toile de Paris à dentelles" et "un enfant Jésus de cire".

LE MAGASIN

Après l'inspection de la chapelle, le sire enquêteur pénètre dans le magasin où le groupe Cugnet tenait un commerce si discuté. Je vous fais grâce de l'énumération des quelque 200 groupes d'articles différents offerts aux habitants de la petite communauté forgeronne de 1741. Je note tout simplement ceux qui me paraissent les plus révélateurs des goûts, besoins et caprices des gens d'alors.

Les tablettes du magasin général des Forges contenaient plusieurs pièces de tissus fins : 140 aunes de satin de divers dessins et couleurs: petit rayé rose, vert et blanc, jonquille et blanc rayé, canelle et blanc, grand rayé rose, vert et blanc; puis s'entassent des pièces de petit crêpon, d'étamine d'Amiens, d'étamine jaspée, de

camelot rayé, de mignonette noire, de gaze mouchetée, de camelot écarlate; les élégantes pouvaient s'offrir des bas de qualité, puisque l'inventaire signale "quatre paires de bas de soie à femme". Et les rubans ne sont pas négligés : 120 aunes de ruban, blanc, vert, jonquille, bleu, etc. Au chapitre des frivolités ajoutons : trente-trois colliers de petites perles jaunes, douze éventails communs, onze miroirs couverts en cuir rouge, soixante-sept petites tabatières de corne, neuf paquets de corde de boyau à violon, onze jeux de cartes qui ont servi". . .

L'utile avait aussi sa place : 9¼ livres d'aiguilles à tricoter, 4 paires de cardes, 17 paires de ciseaux d'acier commun, 8,250 aiguilles à coudre, 4,200 agrafes à corset; 27 fourchettes d'acier commun, 11 rasoirs à manche de corne; 82 paires de grands sabots, 62 paires de petits sabots; 1,000 petits ains à perche, 350 à truite, 12 à barbe; 2 petites lampes de fer, 700 clous à bardeaux . . . et une paire de brosses pour habits! Plus, pour la bouche : 6,145 livres de lard marchand, 211 livres de lard en pieds et têtes, une barrique et demie de mélasse, 5,878 livres de farine blutée entière, 719 minots de bled et 50 livres d'huile d'olive. . ."

LA GRAND'MAISON

Le tour de magasin terminé, Estèbe et les témoins se dirigèrent vers la Grand'Maison, juchée en belle place sur la haute berge dominant le Saint-Maurice. Construite un peu à l'écart, écrasant de sa masse le groupe des bâtisses modestes blotties sur le plateau qui aboutit à la coulée du ruisseau, cette demeure majestueuse semblait

totalelement dépaysée dans ce décor. Bâtie en pierre solide, la maison extravagante mesurait 80 pieds de longueur sur 52 de large et 46 de haut. Elle avait belle allure avec son toit pointu dont les pans s'ornaient de lucarnes aux fins capuchons et se hérissaient de cinq lourdes têtes de cheminées. La tournure décevante des affaires n'avait pas permis d'aménager l'intérieur. L'inventaire de la Grand'Maison comporte 88 groupes d'articles divers.

Le bétail se résumait à onze chevaux de harnais en mauvais état, deux vaches et trois cochons.

Estèbe passe ensuite à l'examen du fourneau, de la moulerie, de la forge haute et de la forge basse. Malgré l'aridité des chiffres, on me pardonnera des énumérations de mesures qui aideront l'esprit à reconstituer le visage matériel de l'usine.

LE HAUT-FOURNEAU

D'abord, le haut-fourneau, pièce de résistance du paysage. Il donne une impression de solidité massive avec sa base maçonnée de 28 pieds en carré sur 7 pieds de haut. Là-dessus se pose une cheminée de 25 pieds sur quatre faces et 15 pieds 4 pouces de haut, au-dessus de laquelle émerge la tête du fourneau, haute de $9\frac{1}{2}$ pieds. Pour compléter le tableau, signalons des murs et des chemins d'eau servant à soutenir les terres, à supporter les divers appareils et à fournir la force motrice à la grande roue de $30\frac{1}{2}$ pieds de diamètre qui active la soufflerie et assure le service du gros marteau. Le procès-verbal

accumule les détails. Retenons quelques articles indiqués dans l'équipement du fourneau : une seringue de cuivre pour éteindre le feu; 236 livres de fonte en marmites, fers à repasser, mortiers et riats de poulie; 13 raisses ou "pagniers" à charbon; deux marteaux neufs pour forge, pesant ensemble 6,000 livres; une dame de fonte venue de France, pesant 1,300 livres; 57 guzes de fonte pesant ensemble 90,200 livres, etc. . .

L'usine n'avait pas fabriqué d'articles domestiques, mais elle s'était équipée du matériel requis : 1 moule de bois pour poêle à chauffer; 12 moules de bois avec leurs couverts de fonte pour marmites de différentes grandeurs; 5 moules de bois à chaudière; 2 à tourtière avec leur couvert, 2 à poëllons, avec leur couvert et 2 sans couvert; 1 moule de bois à écuelle, un autre à mortier, un riat de poulie, etc. . . .

LA FORGE HAUTE

Transportons-nous maintenant à la forge haute, située un peu en aval du fourneau. C'est une bâtisse de "70 pieds de front sur 30 de large et 17 de quarré". On l'a assise solidement sur un solage en maçonnerie de 3 pieds de haut sur deux d'épaisseur. La forge haute est desservie par un chemin d'eau de 70 pieds de long, sur 14½ de large et 17½ quarré. Les deux cheminées de la forge haute présentaient une structure maçonnée de 9 pieds de côté à la base sur 40 de hauteur. L'ordon du marteau formait un bâti en pierre de 14 pieds de face, 8 pieds de large et 6 de profondeur. Quatre autres bases de maçon-

nerie presque aussi importantes supportent les appuis du marteau et les arbres de chaufferie.

Un pont de 120 pieds de long sur 24 de large servait au transport des gueuses de fonte. Une chaussée de 130 pieds retenait l'eau nécessaire pour fournir la force motrice.

LA FORGE BASSE

La forge basse offrait peu de différences avec celle que je viens de décrire. Elle avait été construite sur les indications de Chaussegros de Léry pour corriger l'erreur commise par Vezin au sujet du volume d'eau.

LES DÉPENDANCES

Estèbe inventorie ensuite les hangars et les maisons des ouvriers. La plupart sont des baraques en poteaux debout et pieux de travers bousillés, recouverts de planches. Les trois plus importantes ont respectivement 68, 60 et 39 pieds de longueur et abritent chacune deux ou trois familles. Six petites baraques couvertes d'écorce servent aussi de logement. Les chevaux bénéficient d'une écurie de 154 pieds de long, séparée en huit appartements capables d'abriter six chevaux chacun.

La compagnie possédait aux Trois-Rivières un entrepôt de 80 pieds par 36, presque vide; Estèbe donne aussi la liste des réserves en bois de construction, en minerai, etc. . . .; il reste de la fonte pour travailler environ 80,000 livres de fer, assez pour occuper le personnel jusqu'au printemps.

L'enquête dura du 9 au 22 novembre. L'inquisiteur Estèbe termine sa revue par une liste d'articles emportés par Olivier de Vezin pour son usage personnel : "4 draps de toile herbée, 5 serviettes ouvrées, 2 couvertes blanches, une selle à cheval avec bride et bridon, 2 oreilles de calèche et carriole couverts de panne rouge, un lit de plume, un traversin, un matelas et une paillasse, plus un tour de lit de damas; un corps de calèche avec un brancard neuf; 2 empoizes de cuivre pour faire les boîtes des roues de calèche". Le maître de forge ne tenait pas se trouver complètement "dans le chemin" !

Ensuite les experts étudièrent les comptes de la compagnie. L'établissement complet, évalué à 174,849 livres, ne couvrait même pas les 192,642 livres avancées par le roi. Et il y avait d'autres dettes se montant à 341,034 livres, y compris les 70,000 livres prises dans les caisses du Domaine par le sieur Cugnet. L'affaire n'était pas brillante.

SIMONET FILS TRAHIT LA CONFIANCE DE HOCQUART

Estèbe s'appliqua de son mieux à tirer bon parti d'une situation critique. Malheureusement son collaborateur Simonet fils, chaudement recommandé par Hocquart, répondit mal à cette confiance. Le 28 juin 1742, l'intendant communique sa désillusion au roi : "Il a bien changé de conduite. Dès le mois de janvier, le sieur Estèbe s'aperçut de ses infidélités; outre 1720 livres de fer qu'il a détournées secrètement des magasins de Saint-Maurice, il est grièvement soupçonné d'avoir pris 660 livres de monnaie de carte que le dit sieur Estèbe a trouvé

de manque dans l'argent que je lui avais fait remettre ici. Le sieur Estèbe m'a remis une clef qu'il a trouvée dans l'armoire du dit Simonet qui ouvrait la sienne et qui a tout l'air d'une fausse clef faite avec précipitation".

On retrouva le fer volé. Simonet fils, soumis à une enquête serrée, avoua le vol de 660 livres de monnaie de carte. On exigea un billet reconnaissant la dette ainsi contractée un peu trop cavalièrement. Un voleur de condition modeste s'en serait tiré plus mal. Mais Simonet fils jouissait d'une certaine influence et surtout il était le beau-fils de demoiselle Hertel de Cournoyer. La justice se trouva soudain gênée : ". . . nous jugeâmes qu'il était plus expédient de dissimuler et de le renvoyer en France". Hocquart prit même sur lui de payer deux mois de pension au coupable à Québec (45 livres par mois) ainsi que les frais de retour en France, 150 livres.

Dans la même lettre, l'intendant renseigne le ministre sur les activités des forges : "Le fourneau a été remis au feu au commencement de mai et continue à produire 5 milliers de fonte par 24 heures. Les deux forges produisent dans le même temps 10 à 12 milliers de fer par semaine; au surplus, je m'en tiens pour cet établissement aux ordres qu'il vous a plu de me donner par votre lettre du 27 février dernier".

LES FORGES SONT RATTACHÉES AU DOMAINE ROYAL (1743)

L'année 1742 se passa en pourparlers divers en vue d'induire des habitants du pays à tenter le renflouement de l'entreprise moribonde. Le premier novembre, Beau-

harnois écrit que, moyennant la concession du privilège exclusif de la vente des métaux au Canada, on pourra probablement obtenir la formation d'une nouvelle Société. Au demeurant, tout le monde continue de croire qu'une exploitation bien conduite donnera les résultats espérés en vain depuis 1730.

Pour régulariser une situation qui devenait agaçante, la Cour prit enfin une décision et elle décréta, le 1er mai 1743, le retour des Forges au Domaine Royal. C'était la consécration officielle de l'état de régie effectivement en force depuis 1741. On abandonnait les projets d'exploitation privée.

Cugnet, protégé par Hocquart, obtint des privilèges de traite qui lui permirent de se refaire une fortune. Lorsqu'il mourra, en 1752, il laissera des "biens plus que suffisants pour acquitter ses dettes envers le roi et ses créanciers, ce qui fit dire au ministre que l'entreprise des Forges n'avait pas été aussi onéreuse qu'on l'avait prétendu", écrit Noël Fauteux. Quant à l'ancienne compagnie, Sa Majesté la déchargea des 192,642 livres qu'elle devait; le roi se contentait de l'établissement qu'il avait repris.

L'atmosphère européenne et les préoccupations bellicieuses des puissances redonnaient aux Forges un regain d'intérêt. En 1744, Chaussegros de Léry soumet un projet dont Hocquart et Beauharnois se font les avocats dans une lettre du 17 octobre 1744 : "Les affûts se font très bien ici, ainsi que les ustensiles, et quant aux boulets, les essais qu'on en a fait faire aux Forges Saint-Maurice nous dispensent de vous en faire aucune de-

mande". Les signataires affirment ensuite que les Forges pourront fournir les canons nécessaires aux forts de la colonie ou aux vaisseaux du roi fabriqués au Canada, à condition qu'on envoie les ouvriers requis.

ON ENREGISTRE ENFIN DES SURPLUS

Entre temps, les Forges fonctionnaient bon train et l'intendant eut la joie d'écrire au ministre que les quatre premières années de la régie d'Etat (1741-1745) se soldaient par un bénéfice de 42,846 livres. Cette même année, deux nouveaux maîtres-fondeurs étaient passés au pays et, pour une fois, ils se révélèrent compétents, honnêtes et de bonne volonté. Leur venue produisit un regain d'activité qui permit d'atteindre des sommets de production jamais touchés. Ce n'était pas trop tôt. Les mauvais garnements envoyés jusque-là avaient semé surtout le désordre et la discorde, sans même compenser ces inconvénients graves par un rendement passable. Et ils continuaient d'ennuyer l'intendant et son subdélégué. Lors de la visite de Hocquart aux Forges durant l'hiver de 1744, on l'avait informé de plusieurs abus préjudiciables au roi, au bien de l'établissement et au bon ordre. Une fois de plus, il tenta de réagir. Le 12 février 1745, il édicta des règlements de police interdisant de vendre aucune boisson ou liqueur enivrante et prescrivant de réprimer les scandales ou débauches publiques. L'ordonnance prévoyait toutefois des distributions modérées de vin et d'eau-de-vie aux ouvriers et aux journaliers. On défendait de nouveau "à tous les ouvriers, fondeurs, marteleurs, chauffeurs, goujats, chartiers, charbonniers

et journaliers domiciliés”, de s'absenter des Forges sans permission écrite de l'un des directeurs.

L'inconduite et l'insubordination des ouvriers des Forges continueront malgré tout de sévir. Il en est question à tout moment. Un mémoire adressé au ministre suggère le recrutement d'ouvriers des Ardennes, plus dociles que ceux de Franche-Comté, élevés dans une province abondante en vins et d'ailleurs naturellement indépendants et difficiles à contenir. “Les ouvriers des Ardennes ne sauront peut-être pas travailler en renardière, mais ils s'y feront en très peu de temps lorsqu'ils seront mêlés à des Comtois et que tous seront conduits par un bon maître”.

Les équipes desservant le fourneau et les deux forges n'avaient jamais donné satisfaction. Un palmarès de treize noms porte huit mentions peu honorables, où reviennent les mots : ivrogne, libertin, mutin, peu appliqué, difficile à conduire! . . . Les cinq qui échappent à cette classification attrapent des notes d'incompétence ou d'usure physique !

Les hommes employés à la fabrication du charbon de bois ne sont guère mieux cotés; ils sont incompetents ou paresseux. Il faudra faire venir de France quatre maîtres-charbonniers; Saint-Jean-de-Luz peut en fournir d'excellents. On a besoin d'un bon charpentier, celui qui est aux Forges est “peu habile, paresseux, sans précaution et d'un caractère dangereux pour le talent qu'il a de former des partis parmi les ouvriers et de semer la discorde partout où il est”.

Malgré ces conditions défavorables, la production des Forges marquait un progrès continu. Au cours de l'année 1744, on coula 59 poêles à chauffer "qui ont passablement réussi pour un premier essai. Les habitants les préfèrent à ceux de Hollande pour cela seul qu'ils sont moins sujets à casser. Si nous avions un mouleur plus habile et plus sobre on réussirait dans cette manufacture, ainsi que dans celles des marmites et autres ouvrages de fonte qui donneraient plus de profit que les fers forgés. Les 4,624 boulets de différents calibres ont été bien exécutés".

En 1746, on déplore la mauvaise qualité des produits : "Nos poêles et nos marmites sont très mal faits (. . .) Il se fait un dégât prodigieux de matière, ce qui n'arriverait pas si nous avions des ouvriers entendus". Malgré tout, les poêles imparfaits des Forges se vendaient bien, puisque l'inventaire de janvier 1746 porte qu'il n'en reste que huit en magasin sur les 197 fabriqués jusque-là. Ces poêles trouvaient preneurs au prix élevé de 100 livres.

BIGOT SUCCEDE À HOCQUART (1747)

A l'automne de 1747, l'intendant Hocquart demanda son rappel. Il avait eu au moins la consolation de voir la dernière année de son règne signalée par une production record d'un million de livres pesant. A part 800,000 livres de fer en gueuses, de fer carré, de fer plat et de fer de martinet, les Forges avaient fourni 200,000 livres d'ouvrages de fonte, soit : une dizaine d'enclumes, 300 bombes à mortier, 5,500 boulets, 4 grandes chau-

dières à chauffer le brai, 358 marmites, 13 marteaux, 11 plaques de poêles à briques et 200 poêles à chauffer. L'intendant partit l'âme légère. Il pourrait enfin donner un rapport optimiste au sujet de l'entreprise qui lui avait donné tant de tracas au cours de ses dix-huit années d'administration canadienne.

L'activité encourageante des Forges se maintint au cours de l'année 1748. Bigot, successeur d'Hocquart, fait observer cependant que si on ne lui envoie pas d'autres ouvriers la production diminuera. Les beaux résultats enregistrés revenaient en grande partie aux deux excellents fondeurs envoyés en 1745; malheureusement ces hommes irremplaçables voulaient à tout prix retourner en France.

Dans un autre mémoire, Bigot résume le rendement des Forges, de novembre 1741 à janvier 1748. Durant ces sept années on avait coulé 22,118 boulets de divers calibres, 662 poêles à chauffer, 413 plaques de poêles, 3 canons d'une livre, et des marmites donnant un total de 38,000 livres pesant.

Au cours de l'année 1749, le naturaliste suédois Kalm visita les Forges Saint-Maurice. Il affirme que l'usine devrait se révéler une entreprise profitable. Avec tact, il dénonce des abus de luxe : "L'usine est sous la surveillance de beaucoup d'officiers et d'inspecteurs, qui habitent de très bonnes maisons bâties exprès pour eux". Et, un peu plus loin, il ajoute, sans commentaires superflus, cette simple remarque suggestive : "Le personnel de l'établissement, depuis les officiers jusqu'aux domestiques, paraît vivre dans l'opulence".

De 1741 à 1748, on avait enregistré un profit de 72,286 livres, bénéfice changé, deux ans plus tard, en un déficit de 24,940 livres, écart qui indique des opérations fortement déficitaires pour les années 1749 et 1750. L'influence de Bigot se faisait-elle déjà sentir ?

M. RIGAUD DE VAUDREUIL SE PLAINT

Une lettre de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, adressée au ministre le 2 septembre 1749, juge assez sévèrement l'administration des Forges : "Les Forges de Saint-Maurice sont aussi dans mon gouvernement. Je les ai vues commencer, et assez suivies jusqu'ici. La dépense en est extraordinaire. Elles sont mal gérées. Les feux en consomment les bois; la coupe s'en fait mal et les bêtes à corne qu'on y laisse en quantité rongent et perdent les bois qui repousseraient et seraient propres à faire le charbon. Il y a plusieurs maîtres; il n'en faut qu'un qui soit un directeur habile, désintéressé, de qui dépendent les ouvriers et les inspecteurs".

Les menaces de guerre imminente poussaient les autorités à utiliser les Forges pour la fabrication des pièces d'artillerie. Les canons coulés aux Forges n'avaient pas été jugés satisfaisants, mais on attribuait leurs défauts à l'inexpérience du personnel. La qualité du fer n'était pas en cause. Au cours de l'année 1749, François Le Mercier passa en France afin d'étudier les techniques de la fonte des canons. Il revient en 1750. Cette même année, La Jonquière monta aux Forges, où l'on coula 106 affûts pour l'Ile Royale. Le Mercier se faisait fort, après son voyage, de couler aux Forges des canons de 8

et des calibres en dessous. En 1751, Le Mercier rapporte qu'il a fait couler 424 roues de fer pour l'Île Royale ainsi que 200 plateformes de campagne et 12 mortiers.

L'INGÉNIEUR FRANQUET VISITE LES FORGES (1752)

A l'été de 1752, le 27 juillet, l'inspecteur Franquet arriva aux Trois-Rivières. D'ordinaire, les inspecteurs sont entourés d'égards et de prévenances diplomatiques. Les petites attentions influencent souvent le ton des rapports officiels. Bigot s'était montré grand prince. Il avait mis sa barque particulière à la disposition de l'inspecteur, une barque confortable servie par un équipage de onze rameurs, plus deux conducteurs. Sous le tendelet bleu qui les gardait du soleil torride de juillet, Franquet et ses amis, mollement assis sur les coussins bleus, avaient pu jouir à leur aise du spectacle qu'offraient les rives du Saint-Laurent humanisées par les villages qui formaient une ligne presque continue d'habitations. Bigot avait pourvu ses hôtes de "vivres, de vin et d'eau-de-vie . . . et même d'argent pour faire face aux dépenses journalières du voyage". Aussi, les trois jours de montée avaient mis messire Franquet en fort belle humeur.

Franquet et ses invités touchèrent la grève trifluvienne le 27 juillet, à 10 heures. Au sommet du Platon, "extrêmement élevé", note l'inspecteur, se tenaient les officiels. Les premiers hommages rendus, le gouverneur Rigaud de Vaudreuil conduisit les arrivants à sa résidence.

“Y arrivé, conte galamment l'hôte choyé, je fus présenté à madame son épouse qui, par parenthèse, est une personne des plus accomplies tant par la figure que par l'esprit. Elle est d'ailleurs pleine de grâce et de politesse”. Malgré ses efforts, l'aimable madame Rigaud de Vaudreuil ne réussit pas à émouvoir le palais raffiné de Franquet : “C'est l'endroit où j'ai vécu le plus frugalement”, écrit-il. Pourtant, le journal porte que “on y but toutes sortes de vins, toujours à la glace; jugez du plaisir par le chaud excessif qu'il faisait”. Les estomacs officiels de 1752 se montraient exigeants! Au sortir de ce dîner “frugal” de vingt couverts, arrosé de plusieurs vins “à la glace”, Franquet prit part à un quadrille digestif, après quoi commença l'inspection de la ville.

Mais la visite de l'établissement des Forges importait encore davantage, Bigot ayant particulièrement insisté auprès de Franquet pour qu'il en fit un examen sérieux. Le lendemain, 28 juillet, à l'heure fort matinale de 5 heures, les officiels des Trois-Rivières et des Forges prenaient place dans des voitures avec Franquet et son escorte. Le temps était lumineux et la route sablonneuse formait comme un coussin moëlleux sous les roues. Le pays aux lignes calmes reposait le regard; des tourtes et des perdrix animaient le paysage engourdi; on ne pouvait rêver meilleur prélude à une inspection que cette promenade apaisante d'une heure et quart par un beau matin de juillet.

Après avoir savouré un moment le spectacle qui s'offrait, du sommet de la côte, le groupe descendit la rampe conduisant à un pont de bois jeté sur le ruisseau.

On se rendit à la maison du directeur, puis la visite commença.

On se porta d'abord sur le ruisseau traversé de trois digues. "La forge et les deux martinets qui font l'objet de cet établissement, indique Franquet, sont situés à la rive gauche de ce ruisseau. L'on estime, eu égard à l'abondance de ces eaux, à leur force occasionnée par la raideur de leur pente, qu'on pourrait établir deux autres semblables martinets à sa rive droite, et même un troisième entre la dernière digue et la dite rivière".

"Les bâtiments affectés au logement des ouvriers sont situés sur le même côté des forges mais un peu éloignés; ils sont plantés ça et là sans aucune symétrie ni rapport de l'un à l'autre".

Les ouvriers donnèrent ensuite des démonstrations de leur savoir-faire dans la coulée de gueuses, de poêles et de marmites. Rien sur le matériel de guerre.

"Après avoir visité tout ce qu'il y a de remarquable à cet établissement, continue le journal, dont l'endroit montagneux, quoique défriché, conserve encore un air sauvage, rabattîmes chez monsieur de Rouville, directeur, où nous dinâmes splendidement". Evidemment la table de la Grand'Maison dépassait celle du gouverneur des Trois-Rivières . . . l'industrie en remontrait déjà à l'administration !

Le retour s'effectua vers cinq heures, "discourant beaucoup chemin faisant sur la forme de régie qui ne saurait être que très onéreuse au roi".

Les notes de Franquet constituent un précieux document sur l'état des forges après onze ans de régie d'Etat. Le visiteur apprécie l'importance et les possibilités de l'entreprise : "Cet établissement est considérable. Il y a au moins cent vingt personnes qui y sont attachées. On ne brûle dans les fourneaux que du charbon de bois que l'on fabrique à une distance un peu éloignée de l'endroit. La mine est bonne, belle et assez nette".

"Les principaux employés sont : un directeur, un caissier, un commis pour le détail, un marchand, pourvu du privilège exclusif de débiter les vivres, boissons et marchandises quelconques, et un armurier. Les ouvriers y sont payés généralement, par la rareté d'en trouver, à des prix exorbitants. (. . .) tous sont logés, chauffés et voiturés aux dépens du roi".

"Il est aisé de convenir que tous ces employés et ouvriers sont d'une dépense considérable. Elle n'est pas la seule. La fabrique du charbon, l'achat des fourrages et avoines, l'emplette des chevaux, les voitures, les harnais, leur entretien, et les charrois de la mine de fer et des denrées la fait monter, à quelque chose près, au profit qu'on en retire. De ce détail, l'on doit sentir que cette régie peut entraîner bien des abus, d'autant que le directeur n'a pas l'autorité absolue, que le caissier la partage et que chacun rend compte à M. l'intendant de la partie qui lui est confiée".

Franquet souligne les dangers d'abus. Il ne précise rien, se contentant d'écrire qu'on lui a affirmé que le fer, vendu à Québec au prix de 25 à 30 francs le cent livres,

n'est porté qu'à 12 francs 10 sous sur le registre de la vente. Il devait y avoir du Bigot là-dedans !

La première mesure proposée pour "maintenir le bon ordre, diminuer la dépense et augmenter la fabrique de fer", "serait de commettre un directeur intelligent (ceci n'a pas l'air d'un compliment à l'adresse de M. Rouville), dont l'autorité absolue, subordonnée néanmoins à M. l'intendant, s'étendît sur tous les employés et ouvriers quelconques; que tous lui obéissent, rendissent compte et fussent subordonnés". Franquet suggère en plus d'établir des prix fixes pour les travaux et les achats, de faire venir un maître-fondeur entendu et expert en toutes sortes d'ouvrages, de même qu'une cinquantaine d'ouvriers afin que les employés cessent de "faire la loi pour le travail" . . .

A l'automne de cette année 1752, le 20 octobre, Bigot présenta une nouvelle supplique dans laquelle il déclarait que de 1741 à 1752 les opérations marquaient un revenant bon de 24,603 livres. Cependant, il fallait prévoir des pertes, à cause des réparations devenues nécessaires et du manque d'ouvriers : "Si les autorités n'envoient pas d'autres spécialistes de Bourgogne ou de Franche-Comté, je serai obligé de faire cesser tous les travaux, ce qui serait fâcheux".

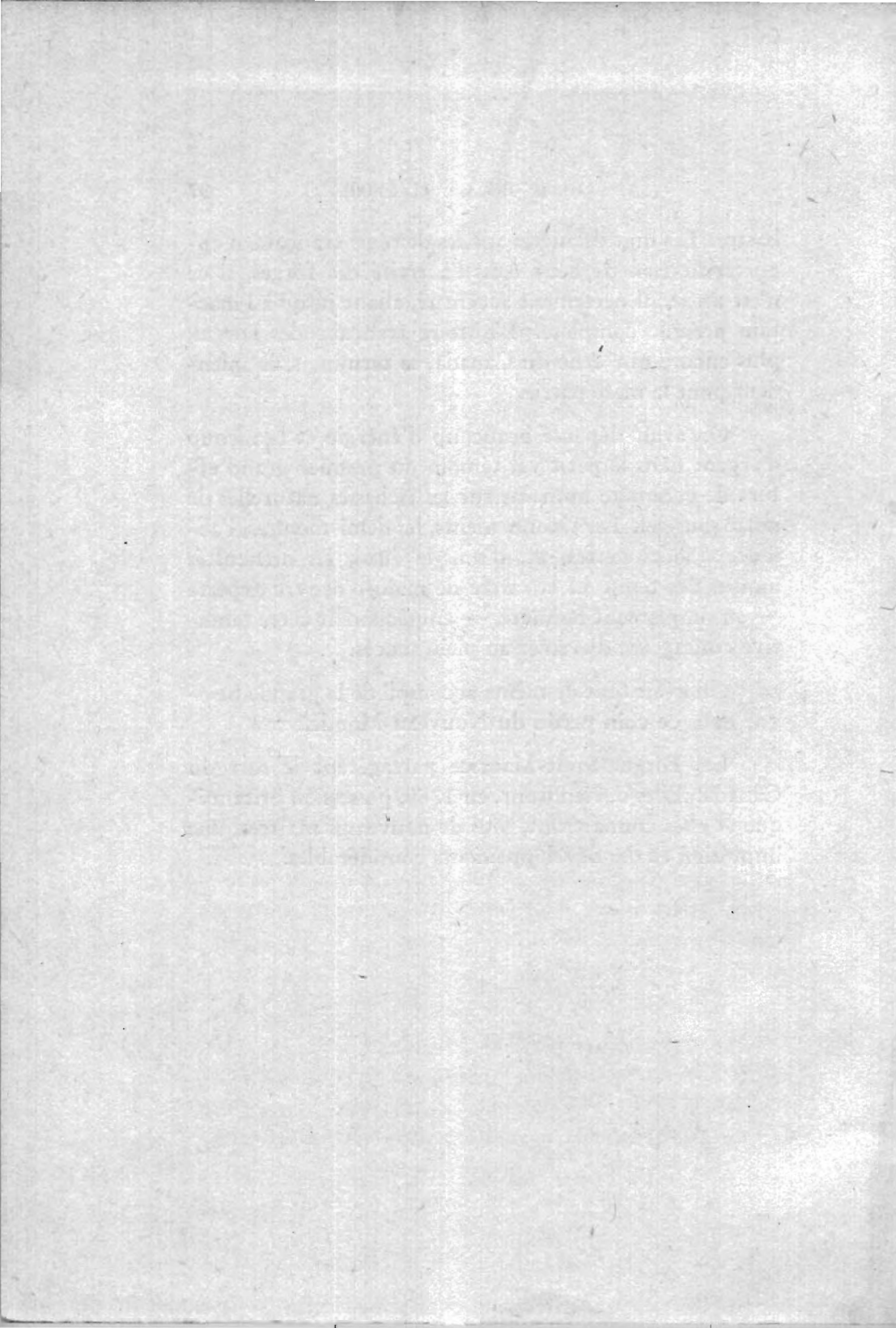
La France se trouvait aux prises avec des problèmes plus pressants. Les métallurgistes perdus dans leur petite coulée sablonneuse de Saint-Maurice comptaient de moins en moins aux yeux de la Cour. Les remous de la guerre de Sept-Ans allaient bientôt secouer la colonie elle-même et réclamer tous les hommes capables de se

battre. Les huit dernières années de régie française n'apportèrent rien de neuf dans l'activité des forges, si ce n'est un recul nettement accentué, allant jusqu'à l'inaction presque complète. L'histoire française des Forges, plus encore que celle du Canada, se termine sans splendeur pour la mère patrie.

On avait dépensé beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent dans le petit val témoin du premier grand effort de conquête humaine sur les richesses naturelles de notre sous-sol. Les tâtonnements, les demi-mesures, l'absence d'idées nettes, et, disons-le aussi, les difficultés inouïes des temps et la rareté de main-d'oeuvre experte — ou simplement honnête, — empêchèrent cette tentative courageuse d'arriver au plein succès.

On avait tout de même accompli de la grande besogne dans ce coin perdu du Nouveau-Monde.

Les Forges Saint-Maurice partagèrent le sort du Canada. Elles deviendront, en 1760, possession britannique et elles connaîtront, sous de nouveaux maîtres, une impulsion et des développements considérables.



IV

Les Anglais prennent les Forges au sérieux

Perdus dans leur vallon isolé, les Forges Saint-Maurice n'en menaient pas large à la fin du régime français. Il est impossible de dire quel rôle précis elles tinrent dans la joute finale où se décidait le sort de la Nouvelle-France. Les documents font défaut. Alors qu'aux Archives canadiennes on trouve plus de 4,000 pages manuscrites sur les vingt premières années des Forges Saint-Maurice, les dossiers contiennent tout juste quelques pièces pour la période 1752-1760.

Cette pénurie trouve peut-être son explication dans l'article 44 des capitulations qui spécifie que Bigot rapportera en France les registres et rapports de l'établissement royal des Forges sans que les vainqueurs y mettent le nez. L'intendant avait peut-être ses raisons pour tenir les investigateurs à distance.

INVENTAIRE DE 1760

Le 8 septembre 1760, le directeur des Forges, Hertel de Rouville, procéda à l'inventaire de l'établissement. La régie d'Etat n'avait rien bousculé! Sauf un martinet, la liste des bâtisses et appareils n'offre rien de neuf de-

puis l'enquête d'Estèbe en 1741. Rouville énumère 24 habitations : une maison de pierre de 80 pieds par 52; 6 maisons de pièces sur pièces; 17 "baraques de pieux servants à loger les ouvriers", plus la chapelle et une boulangerie avec son four. L'usine proprement dite comprend : un "fourneau" avec "moulerie" et halle pour le charbon, 80 pieds par 30, avec, attenante, une chaussée en bois de 105 pieds; la "forge haute", en pierre, desservie par une chaussée de 70 pieds; à côté, un magasin pour le fer et une halle à charbon; la "forge basse", construite en bois, avec chaussée en pierre de 80 pieds, plus un magasin à fer et une halle à charbon; tenant à la dite forge, un martinet. Huit hangars et un moulin à scie complètent la liste des édifices. Les stocks se limitent à une trentaine de poêles à chauffer.

Les réserves de minerai et de matériel sont minimales: 2,000 barriques de minerai; 300 cordes de bois pour le charbon et 500 barriques de charbon cuit; 38,300 livres de fonte, fer et vieilles ferrailles. Avec des apprêts aussi maigres, la nouvelle administration ne pourra pas démarrer à grande vitesse.

Malgré leur état pitoyable, les Forges eurent l'heur d'intéresser les nouveaux maîtres du pays. A peine installé dans son gouvernement des Trois-Rivières, Ralph Burton reçut du gouverneur Amherst l'ordre de s'y intéresser de près.

LA VIE REPREND . . . OU CONTINUE

Le 1er octobre 1760, Burton donne instruction à M. de Courval, inspecteur, de faire traiter la fonte im-

médiatement utilisable. Il lui enjoint de maintenir les ouvriers sur "le même pied que ci-devant" et d'engager les hommes nécessaires pour cuire du charbon afin d'augmenter les réserves. "Vous tiendrez, s'il vous plaît, portait l'ordonnance, un compte exact des gens que vous emploierez, du temps que dureront leurs travaux, et de la quantité de charbon qu'ils font".

Le lendemain, 2 octobre, un avis annonçait l'envoi de vivres "aux sept familles déjà nommées, aussi pour monsieur de Courval, ses deux domestiques et le chapelain, pour sept jours." Le 22 octobre, le secrétaire de Burton prévient M. de Courval qu'il "lui envoie la barrique de taffia que vous demandez . . . Vous la distribuerez aux ouvriers, en tenant registre . . ."

La saison était trop avancée pour rallumer le fourneau; on s'en tint à des travaux de forge et à la coupe des 10,000 à 12,000 cordes de bois requises pour la marche du fourneau, ainsi qu'à l'extraction et au charroi de la castine dont le transport se faisait plus facilement en hiver.

Les travaux métallurgiques débutèrent au printemps de 1761. Amherst avait donné ordre de procéder au ralenti, en attendant l'issue du conflit dont les derniers soubresauts secouaient l'Europe.

Lorsque la guerre de Sept Ans prit fin en Europe les belligérants entamèrent des négociations assez longues. Il s'agissait de ne pas se tromper dans le partage des dépouilles. Aux yeux de beaucoup d'Anglais le Canada n'offrait qu'un intérêt médiocre. Les traditionalistes

continuaient à donner la préférence aux terres tropicales pourvoyeuses d'épices, de sucre, de soieries. Deux partis se formèrent : les uns optant pour l'île de la Guadeloupe, les autres donnant la préférence au Canada à cause de ses fourrures, de ses pêcheries, et de son minerai de fer. Le ministre Sherburne réclamait le Canada. Il fut écouté; délaissant l'île heureuse, l'Angleterre opta pour le rude pays canadien.

GEORGE III VEUT DOTER LES FORGES
D'UN VASTE DOMAINE

Le Roi George III accorde aux Forges l'honneur d'une citation spéciale dans ses instructions du 7 septembre 1763. L'article 55 leur est consacré et Sa Majesté y indique clairement l'intérêt que la Couronne porte à cette industrie, "d'une grande conséquence pour notre service" et à laquelle il importe d'assurer tous les privilèges et toutes les protections possibles. "C'est notre bon plaisir, écrit le Roi, qu'aucune partie des terres sur lesquelles les dites forges ont été exploitées, ou d'où a été tiré le minerai employé dans ces forges, ou qui semblent nécessaires et commodes pour cet établissement, soit pour avoir un libre accès au fleuve, soit pour produire l'approvisionnement nécessaire de bois, de grain et de foin, ou pour pacager du bétail, ne soit concédé à aucun particulier; et aussi, c'est notre bon plaisir, qu'un aussi grand territoire que possible, contigu aux dites forges, ou les entourant, en sus de ce qui peut être nécessaire aux fins susdites, soit réservé à notre usage, pour être aliéné de la manière que nous indiquerons ou prescrirons plus

tard." George III répétera les mêmes avis dans ses instructions du 3 janvier 1775 au général Carleton. Il y reviendra de nouveau en 1786. Cette politique de réserves territoriales donnera lieu à des protestations publiques et à des débats parlementaires qui agiteront l'opinion de 1829 à 1852.

LE GOUVERNEUR BURTON CONFIAIT DANS L'AVENIR DES FORGES

Le colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières, avait répondu longuement à la question 16, qui s'enquerrait du nombre de forges en activité au pays et du genre de travaux qu'on y exécutait. Burton fit de grands éloges du fer produit aux Forges Saint-Maurice, affirmant que des expériences conduites en présence du général Amherst avaient démontré que le fer de Saint-Maurice était supérieur à tout ce qui se produisait en Amérique et qu'il dépassait même en qualité les célèbres fers suédois.

Dans ce rapport aux lords commerçants de Londres, Burton se fait l'historiographe et le censeur de l'entreprise métallurgique édifiée à coups de sacrifices et d'erreurs par les Français. Il reproche aux dirigeants d'avoir suivi l'organisation de trop loin, d'avoir laissé se constituer une équipe de chefs aux pouvoirs mal définis et mal contrôlés. Ce nombreux personnel coûtait fort cher et donnait peu de rendement. Une autre erreur était d'avoir négligé la culture qui aurait permis d'obtenir sur place des aliments et du fourrage. Ces articles de pre-

mière nécessité venaient de loin et coûtaient très cher d'achat et de transport.

En y mettant plus de mesure et de sagesse, affirmait Burton, on peut faire un succès de l'entreprise des Forges Saint-Maurice. Il faudra réparer et réorganiser, mais l'enjeu en vaut la peine, car cette industrie pourra rendre "d'immenses services à la marine anglaise." Il reste du minerai en quantité; les bois abondent; à peu de frais ou aura des terres à foin et à pâturage; à 7 ou 8 milles au nord, on trouve de la castine et de la pierre de maçonne. Le ruisseau permettra l'aménagement de deux autres forges, si l'entreprise prend de l'expansion.

SITUATION DES FORGES EN 1763

De mai 1762 à mars 1763, Haldimand avait occupé le poste de gouverneur aux Trois-Rivières en l'absence de Burton chargé de mission à La Havane. L'administrateur intérimaire accorda une attention spéciale aux Forges. Il en fait mention à plusieurs reprises dans ses rapports et se félicite des résultats obtenus malgré un personnel réduit et un équipement très imparfait. En 1761 et 1762 la production s'élève à 248,199 livres de fer en barres plus 180 poêles à chauffer. Les frais d'opération, pour ces deux années, se chiffrent à 11,448 dollars, laissant un profit rondelet de 6,742 dollars.

A cette époque, les Forges ne comptaient que onze ménages, formant une population de 72 âmes. Il fallait souvent recourir aux ouvriers de l'extérieur. La fabrication du charbon de bois pour les fourneaux exigeait environ 12,000 cordes par année. En 1762, Haldimand

imposa la conscription des haches! Il ordonna aux capitaines de milice des paroisses environnantes de lever des recrues. Les hommes devaient fournir leurs outils et leurs vivres et "bûcher chacun quinze cordes de bois." "Donnez vos ordres incessamment, prescrivait l'ordonnance, et avertissez-les qu'ils seront payés."

Ces mesures énergiques produisirent leur effet. Au cours de l'année 1763, les Forges mirent sur le marché cent poêles d'un modèle nouveau arborant les armes britanniques. Les anciens modèles fleurdelysés se vendaient 18 dollars; les nouveaux furent cotés à 20 et 22 dollars. Les distances étaient maintenues! Cette même année 1763, on coula également 90 plaques de poêles à briques pour les maisons incapables de se payer le luxe d'un poêle en fonte.

Les résultats obtenus permirent aux autorités trifluviennes d'affirmer que les Forges pouvaient produire 800,000 livres de fonte par année. Sous Hocquart on avait atteint un million de livres. Avec une administration prudente, on pouvait escompter un profit annuel de 6,000 dollars.

A la fin du régime militaire, l'établissement des Forges avait pris les proportions d'un gros village. La population était passée de 72 à 273 en deux ans. Avec ses 644 habitants, la ville stagnante des Trois-Rivières pouvait se demander avec inquiétude si elle ne serait pas bientôt supplantée.

RETOUR À L'INITIATIVE PRIVÉE :
PÉLISSIER & CIE (1767)

Au mois d'août 1764, le gouvernement civil remplaça le régime militaire. De New-York vint un ordre de remettre les Forges au gouverneur Cramahé. Le transport eut lieu en septembre 1764, mais Haldimand ne put terminer le règlement des comptes avant juin 1765. Partisans de l'initiative privée, les dirigeants mirent les Forges à bail.

Des commerçants de Québec mordirent à l'appât. Christophe Péliissier, personnage entreprenant et habile, s'associa des collègues triés sur le volet et il obtint, le 8 juin 1767, un bail de 16 ans, au prix annuel de 18 livres, 16 chelins (environ \$75). Ce n'était pas payer trop cher le privilège d'exploiter une affaire susceptible de donner \$6,000 de profit par an !

Péliissier avait montré un flair louable dans le choix de ses associés. Il les avait groupés intelligemment, prenant les uns pour leur influence, les autres pour leur expérience des affaires ou pour leur argent. Les avenues du pouvoir étaient gardées par deux membres du Conseil Exécutif : Thomas Dunn, de Québec ; Benjamin Price, de Montréal. Péliissier s'était adjoint en plus trois négociants de Québec : Alexandre Dumas, George Alsopp et James Johnson ; un avocat, Collin Drummond, de Québec ; un commerçant, Dumas Saint-Martin ; et un marchand de Londres, Brook Watson.

Péliissier et Dumas semblent avoir été les principaux animateurs de la nouvelle Société. Dumas surtout bras-

sait de grosses affaires. La chute de la monnaie de carte l'accula à une faillite en 1769 ⁽¹⁾. Il n'en continua pas moins à s'occuper des Forges Saint-Maurice. En 1771, il fit entrer dans la Compagnie un jeune homme arrivé depuis cinq ans et qui avait déjà réussi à occuper l'attention publique. Pierre de Sales Laterrière dépassait de peu la vingtaine. Se proclamant médecin, il traita des patients que son aplomb guérissait tout autant que ses remèdes. Pierre de Sales Laterrière prétendait être le fils du comte de Sales, seigneur du Languedoc. Aegidius Fautoux conteste ces prétentions nobiliaires, mais il concède au prétendu fils de comte toutes les caractéristiques du tempérament méridional: l'audace, la vantardise, une confiance illimitée en son étoile.

Laterrière, appuyé par Dumas, fut nommé commissaire de la compagnie à Québec. "Les revenus clairs et nets de cette nouvelle charge, écrit Laterrière, pouvaient monter à 300 louis par an . . . Je reçois et vends les produits de mes cyclopes; j'expédie pour Londres les fers en gueusets, je pourvois aux besoins des associés, enfin j'exécute leurs ordres de point en point. On est très content de moi."

Après quatre années de ces bons services, Laterrière reçut de Péliissier l'offre de venir résider aux Forges à titre d'associé et d'inspecteur des travaux. Il s'y rendit au printemps de 1775. "Je touchais, affirme-t-il, 125 livres courant par an de salaire; j'étais logé, nourri et éclairé,

(1) Laterrière tenait les comptes de Dumas. Dans ses mémoires, il écrit que la maison Dumas "manqua en 1769 et atermoya pour 33 milles livres sterling . . . Pour lui, ce pauvre monsieur, ayant remis ses affaires à ses créanciers, il se fit notaire."

et j'avais en outre un intérêt d'un neuvième dans le bénéfice total; le tout ensemble pouvait me valoir entre 4 et 600 louis." En ajoutant à ce revenu ceux de sa clientèle médicale, Laterrière avait de quoi jouer au grand seigneur. Il n'y manquait pas, si on en croit son journal. Il y parle de fêtes, de bals, de parties de plaisir. "Les jeunes demoiselles se plaisaient fort à ma compagnie. Où Laterrière n'était pas le vide se faisait sentir, à ce qu'elles me disaient souvent."

PÉLISSIER TRAFIQUE AVEC LES AMÉRICAINS (1775)

Des événements graves venaient de se dérouler. Les armées américaines avaient envahi le Canada et des détachements ennemis tenaient garnison aux Trois-Rivières. La population ne s'en formalisait pas trop; certains personnages voyaient même d'un bon oeil cette augmentation imprévue de clients. Aaron Hart, protégé des gouverneurs, fournisseur des troupes anglaises, ne se fit aucun scrupule de servir les occupants. Il existe des accommodements avec le loyalisme! Le marchand hébraïque vendait ferme aux troupes royales, contre espèces solides; en même temps, il trafiquait avec les Américains, qui le payaient en monnaie de carte de la république. Mais les républiques en formation sont mauvaises payeuses. Hart l'apprit à ses dépens. Malgré tous ses efforts, il ne put jamais se faire rembourser une créance globale de \$1,604.00. La république étoilée les lui doit toujours . . . avec les intérêts composés, de 1775 à 1952 !

Les relations de Hart avec les Américains ne s'inspiraient d'aucune idéologie démocratique. Il faisait du

commerce, c'est tout. Mais il n'en était pas de même pour Pélissier, directeur des Forges. Ce Lyonnais professait des idées avancées. Il sympathisait avec les tenants de la liberté et il mit ses usines à leur entière disposition . . . mais pas gratuitement !

Le notaire Badeaux, dans son récit de l'occupation américaine, rapporte quelques-uns des agissements de Pélissier. Le 8 mars 1776, il envoie aux troupes américaines 2,000 livres de fer en barres à transformer en pelles pour le siège de Québec; le 14 avril, il soupe avec le général Arnold; le 15, Arnold lui rend la politesse; le 17, Pélissier est nommé colonel-général des troupes américaines. Le 1er mai, il fait couler des bombes de 13, 9 et 7 pouces. Le 15 mai, il rend visite aux troupes américaines campées à Sorel, et, à son retour, il donne des directives aux Américains établis aux Trois-Rivières.

Ainsi, lors du siège de Québec en 1775-76, les assaillants creusèrent leurs tranchées avec des pelles des Forges; ils se défendirent contre les morsures du nordet avec des poêles des Forges; et les boulets qu'ils lançaient contre les murs de Québec provenaient des fourneaux des Forges.

Malgré l'échec du 31 décembre 1775 et la mort du général Montgomery, Pélissier misa sur les atouts américains et joua cartes sur table. Le 8 janvier 1776, il expédie des Forges, au Congrès américain, un mémoire qui laisse un relent de trahison. Le Directeur des Forges y rapporte en détail ses tractations avec Montgomery; il suggère la formation d'une Assemblée canadienne pour

envoyer des députés au Congrès. La mort de Montgomery n'est pas un malheur irréparable. Il est vrai que les supporteurs des Américains paraissent peu nombreux, mais ils augmenteront rapidement si Québec tombe aux mains des troupes américaines. Pélissier considère cette capture comme une opération facile et il indique que les troupes pourront, en attaquant par la Porte de Palais, enlever facilement la ville aux royalistes. Alors les tyrans seront confondus, la justice triomphera, et les Canadiens timides se rallieront aux vainqueurs, conclut le stratège.

Dans ce mémoire, Pélissier dénonce les moyens employés par les Britanniques pour tenir le peuple canadien en servitude: on a circonvenu les capitaines de milice, les seigneurs et le clergé, qui sont devenus de fidèles supporteurs du pouvoir. L'informateur prévient le Congrès, qu'une fois maîtres du Québec, les Américains ne devront pas toucher à l'Evêque ni au clergé, qu'il faudra laisser la liberté religieuse au peuple et oublier que les prêtres "ont prié pour l'extermination de nos troupes!"

Ce document étrange prend pour acquis la victoire imminente des Américains. Il y avait là une légère erreur de vision. Pélissier ne se dissimule pas toutefois qu'il subsiste certains facteurs troublants, comme, par exemple, l'annonce de l'arrivée prochaine d'une flotte de secours portant plusieurs milliers de soldats britanniques. Pélissier suggère tout bonnement de brûler cette flotte, ennemie de la liberté !

Avec l'arrivée des 10,000 hommes de Burgoyne, en mai 1776, la situation se corsa. Le 7 juin 1776, averti par

le Grand-Vicaire Saint-Onge que le gouverneur Carleton "ne serait pas charmé de le rencontrer", Pélissier ramassa ses papiers et ses valeurs et il prit en canot la direction de Sorel d'où il passa aux Etats-Unis. Il emportait avec lui, s'il faut en croire Laterrière, "plusieurs milliers de louis qu'il avait en masse, plus deux mille louis d'avance en fer, poêles et autres articles faits aux Américains." Plus heureux que Hart, Pélissier se fera payer les \$8,000 dus par les Américains. Il passa ensuite en France. Tout incroyable que cela puisse paraître, on fit savoir au traître qu'il ne serait pas inquiet s'il lui plaisait de revenir au Canada. Mécontent de la façon dont on avait réglé ses affaires des Forges, Pélissier revint au pays en 1778, mais après un bref séjour il repassa en France.

LATERRIÈRE SUCCÈDE À PÉLISSIER (1776)

Après la fuite de son chef, en 1776, Laterrière avait pris sa place à la direction des Forges. En 1778, il devint co-propriétaire et assumait la direction complète de l'établissement. Mais des soupçons planaient sur sa loyauté et Haldimand finit par le faire arrêter et incarcérer. Il resta plus de trois ans en prison. A sa sortie, en 1782, il passa en France, pour revenir bientôt au Canada et s'occuper exclusivement de sa profession médicale.

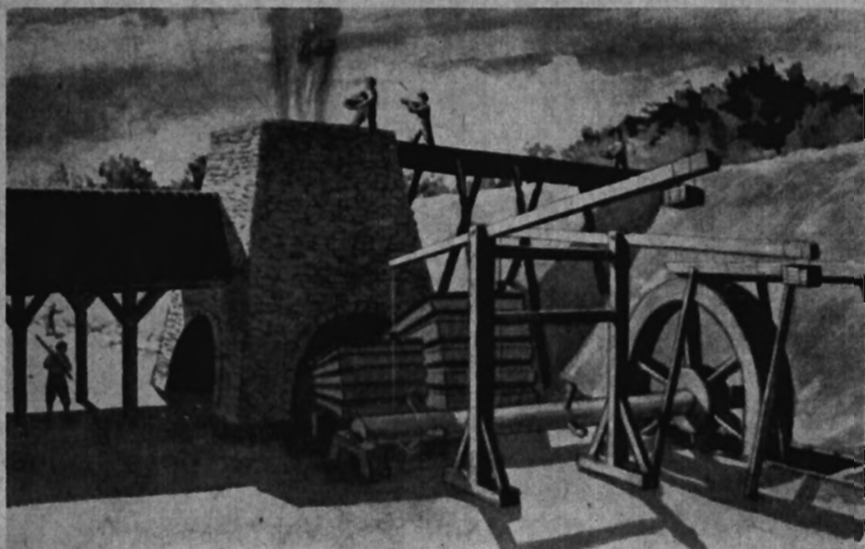
Les mémoires de Laterrière présentent un tableau probablement embelli de l'établissement métallurgique des Forges. "On y voyait, écrit-il, environ 130 maisons bien nettes, bien logeables aux ouvriers, de bons et beaux jardins et prairies et une belle spacieuse maison." Comment concilier ces chiffres avec ceux du recensement de

1765, qui indique 55 maisons, et avec ceux que donne la Gazette de Québec, pour l'année 1820, soit 55 maisons abritant 285 catholiques et 5 protestants. Où sont passées les 75 maisons d'excédent accordées par le mémorialiste ?

Même exagération sans doute pour le personnel : "Une telle exploitation nécessitait l'emploi de 4 à 800 personnes, tant dans les ateliers que dans les bois, les carrières, les mines et pour les charbons." Même en concédant que plusieurs de ces hommes n'habitaient pas les Forges, il est difficile d'accepter le chiffre de 4 à 800 ouvriers, alors que la population totale n'atteint même pas 300 âmes.

Enfin, il faut accepter aussi avec méfiance les assertions de Laterrière sur les profits réalisés : "Le fourneau produisait un profit de 50 louis par jour, chaque chauffeerie 50 louis par semaine, la moulerie 50 louis par coulage; en somme de 10 à 15000 louis par campagne de 7 mois. Les frais en emportaient les deux tiers; c'était donc le tiers net que les intéressés avaient annuellement à partager." Des profits nets d'environ \$20,000 par année constituaient une fortune il y a cent soixante-quinze ans. Mais Laterrière possédait une imagination à fort pouvoir grossissant.

Dans ses mémoires, notre homme met une complaisance visible à parler de ses succès mondains. Avec une fatuité ingénue, il trace de sa personne un portrait avantageux : "Jeune, de figure faite pour plaire, ayant de belles manières, avec un goût passionné pour la danse, je ne



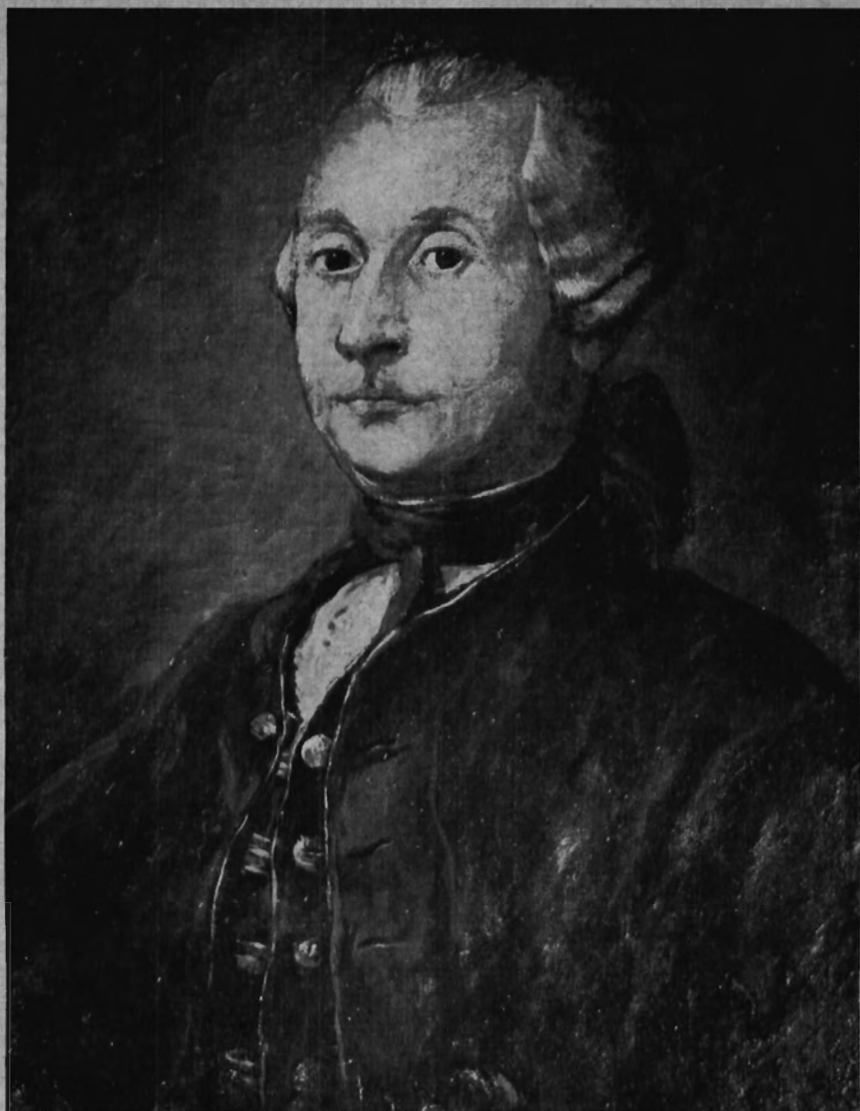
Haut-fourneau de type ancien, reconstitué par Business Week du 6 octobre 1951. — Chemin d'eau, grande roue, soufflets, cheminée de pierre chargée par des ouvriers portant des "raisses" (paniers) de minerai, de fondant et de charbon, etc. Ce dessin donne une idée assez exacte du haut-fourneau bâti aux Forges en 1737. Sauf pour les proportions de la roue qui avait $30\frac{1}{2}$ de diamètre aux Forges de Saint-Maurice.



★

Gros marteau trouvé sur le site des Forges de Saugus : masse de fer de 505 livres. Cette masse servait à affiner la fonte. Le Gros Marteau des Forges de Saint-Maurice a donné naissance à des légendes où le diable joue un rôle pittoresque.

★

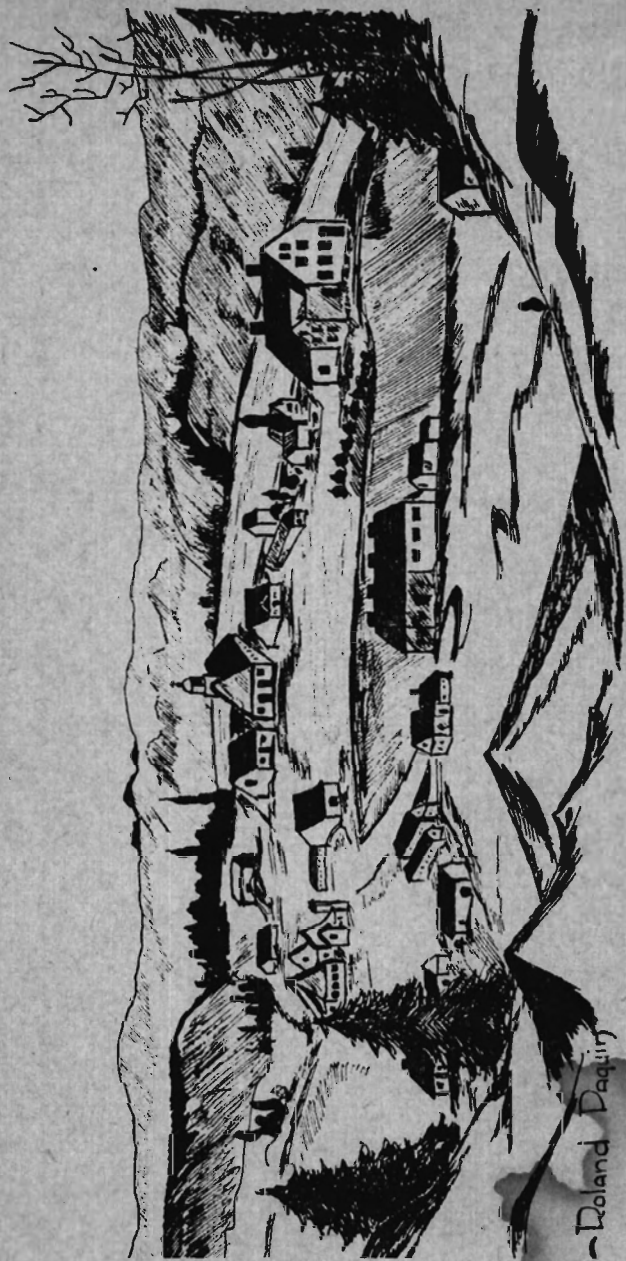


Pierre de Sales Laterrière, sociétaire et directeur des Forges de Saint-Maurice, de 1771 à 1782.

(Collection de Sales Laterrière, Les Eboulements. — Photo : Inventaire des oeuvres d'art de la Province.)

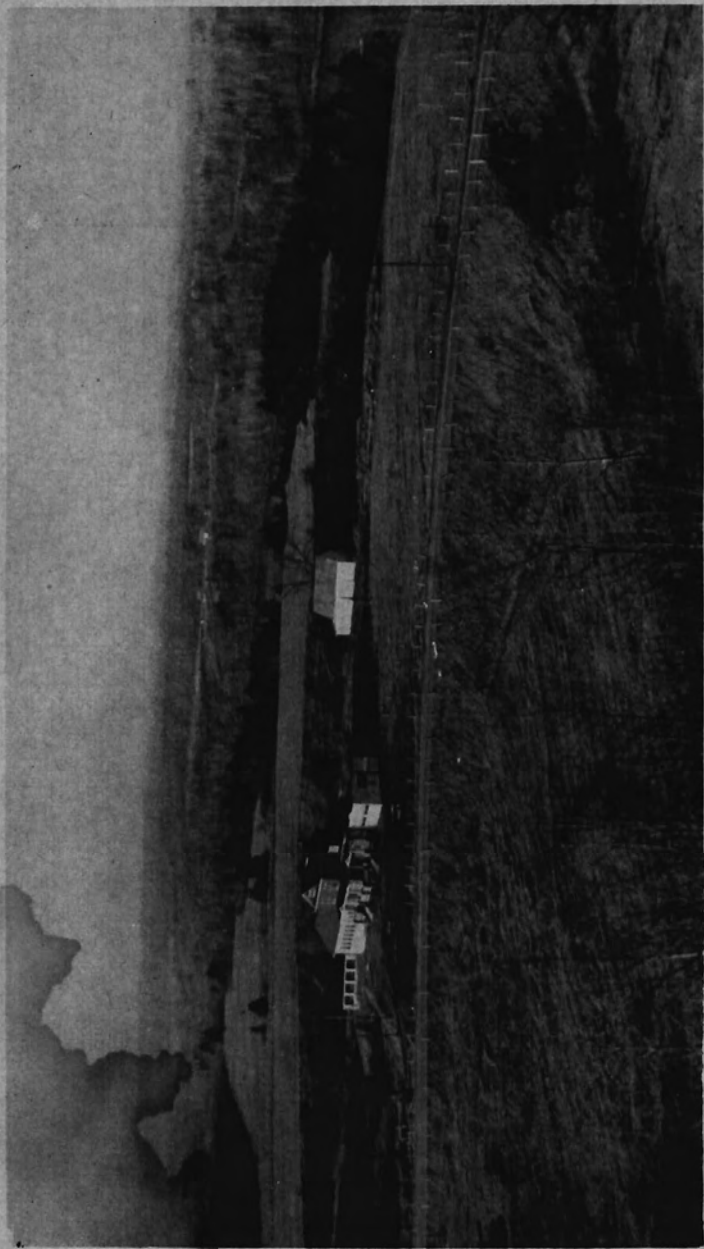


Matthew Bell, locataire et directeur des Forges de Saint-Maurice,
de 1793 à 1843.



-Roland Paquin

Reconstitution de l'établissement des Forges de Saint-Maurice, d'après un dessin du colonel Piggott, vers 1825. A remarquer la Grande Maison, à droite; à gauche, le haut fourneau et ses halles; au fond, la chapelle . . . ou le magasin ?



Le terrain des Forges en 1952. Sur le plateau où s'élevaient plusieurs édifices imposants, il ne reste qu'un champ nu.



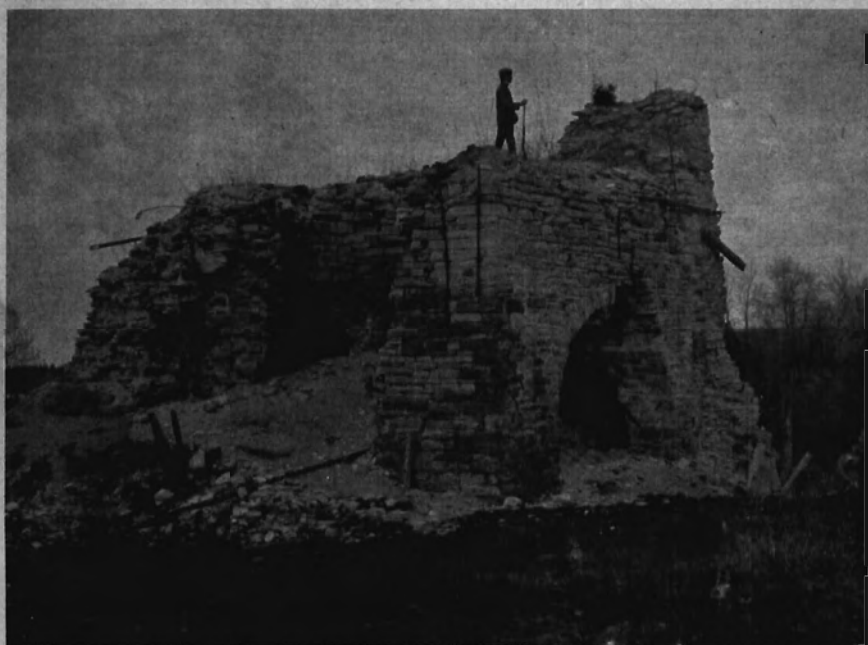
La Grande Maison, telle que reproduite dans le volume de l'arpenteur Bouchette : *British Dominions in North America*, (1832). — Au pied de la côte, la forge basse transformée en manufacture de haches. La cheminée est encore debout.



La même maison, abandonnée à partir de 1883.



La Grande Maison en 1899.



Ce qui restait du haut-fourneau en 1899.



Le vallon bruyant et animé est redevenu silencieux. Seul le chant du ruisseau, rendu à sa liberté première, continue de louer Dieu et les hommes qui avaient su utiliser ses énergies.

manquais pas d'amusements. J'étais si content de moi-même, voyant que tout me riait, que je donnai plusieurs bals et dîners. . . Les bals, les danses, dans la cour de l'établissement, nous amusaient beaucoup. Les gens étaient bons et ma qualité de médecin me faisait du bien sous le triple rapport physique, moral et politique."

Le village des Forges attirait beaucoup de visiteurs: "Les étrangers y venaient de tous les pays par curiosité. Les habitants de la ville des Trois-Rivières et des différentes paroisses du voisinage en faisaient autant; c'était joie et fête pour eux. Il était de règle qu'aucun des ouvriers ne retirât personne chez lui sans venir au bureau en avertir et demander la permission; si bien qu'il n'arrivait jamais rien d'indécent, ni d'accident, sans que nous en eussions connaissance. Nous étions informés même de leurs bals, de leurs danses, de leurs festins. Cette petite peuplade vivait ainsi heureuse aux Forges."

DE BAIL EN BAIL . . . (1783-93)

Ce régime brillant prit fin par un séjour indésiré dans les prisons de Haldimand.

Dumas assumait la direction de 1778 à 1783, date de l'expiration du bail. Essayait-il d'obtenir un prolongement? Il semble que non. Un nouveau bail de 16 ans, à \$75.00 par année, fut accordé à l'ancien secrétaire de Haldimand, Conrad Gury, Suisse huguenot établi à Yamachiche. Ce protégé de Haldimand était, par surcroît, membre du Conseil Législatif. Il ne jouit pas longtemps de son privilège. La mort l'emporta subitement, le 10 avril 1786.

Des mains de ce favori, le bail passa à la firme Davidson & Lees qui paya 2,300 livres aux héritiers de Gugy. L'associé John Lees demeurait à Québec mais il devint Trifluvien d'adoption et se fit élire facilement député des Trois-Rivières au premier Parlement canadien en 1792. Malgré ses attitudes anti-françaises, ses électeurs le maintinrent député jusqu'à sa mort, survenue en 1807. Pour le remplacer, "le bourg pourri des Trois-Rivières", comme l'appelait "Le Canadien", accorda ses suffrages à Ezéchiel Hart, le premier Juif à devenir député d'un parlement dans l'Empire britannique. On l'empêcha d'ailleurs de siéger, mais ceci est une autre histoire !

John Lees s'était vite désintéressé de l'entreprise des Forges. Il avait cédé ses intérêts à son associé, Alexander Davidson, qui, à son tour, vendit ses droits, le 6 juin 1793, à MM. George Davidson, David Munro et Matthew Bell, pour la somme de 1500 louis.

MATTHEW BELL INAUGURE UN RÈGNE DE CINQUANTE ANS (1793)

Cette transaction inaugure un régime qui durera cinquante ans. Depuis le début, les administrations successives des Forges étaient restées peu de temps en place. Elles se succédaient rapidement, essayaient de réorganiser l'entreprise et tâchaient de se tirer de l'aventure sans trop de déficits.

Avec Matthew Bell la situation change. Il voit grand, s'engage à fond, tient tête aux compétiteurs, résiste aux adversaires, soutient victorieusement la lutte

sur tous les terrains. De 1793 à 1843, Matthew Bell manifestera beaucoup d'énergie et d'esprit de suite dans le développement des Forges.

Bell était venu au Canada vers l'âge de 15 ans. Cet Écossais possédait les qualités traditionnelles de sa race : audace, esprit de risque, suite dans les idées et les efforts. Agé de 24 ans lorsqu'il prit la direction des Forges, Bell se sentait de taille à transformer de fond en comble les usines édifiées trop timidement par ses prédécesseurs.

Le bail racheté devait prendre fin le 10 juin 1799. Avant de se lancer dans des dépenses trop considérables, il fallait s'assurer la jouissance des Forges pour une période assez longue. Munro et Bell attendirent donc d'être sûrs d'un renouvellement. Au début ils se contentèrent des aménagements minima et ils laissèrent se créer un courant d'opinion défavorable. En 1797, le voyageur Issac Weld garde de sa visite l'impression que les Forges sont sur le déclin. "La mine de fer est presque épuisée, écrit-il. . . On aura de la difficulté à trouver quelqu'un pour louer cette usine, vu que le minerai s'épuise. Les poêles sont le principal article de Saint-Maurice, mais on leur préfère les poêles d'Angleterre".

Ces rumeurs pessimistes accommodaient Munro et Bell; elles leur laissaient champ libre pour circonvenir les autorités. Matthew Bell essaya même de se faire concéder l'entreprise pour une période de 99 ans. Si on ne pouvait lui accorder un bail à long terme, il exigeait le remboursement des frais encourus pour la restauration des usines. Il n'obtint qu'un bail d'un an qu'il accepta

à titre de solution temporaire, bien décidé à emporter le morceau à la reprise des négociations.

FORGES BATISCAN VS FORGES SAINT-AURICE

Cet échec d'un homme puissant s'explique par des rivalités d'intérêts avec un groupe dirigé par Thomas Dunn, ancien associé de Pélissier. Depuis 1767, Dunn avait pris de l'importance. Il figure sur tous les Conseils créés successivement pour donner une apparence de libéralisme à l'administration. Membre de l'Exécutif en 1792, il siège aussi dans le Conseil législatif dont il assume la présidence de 1793 à 1814; en 1794, il sera nommé juge de la Cour du Banc du Roi; il deviendra même administrateur du Bas-Canada de 1805 à 1807, puis chef de l'Exécutif.

En 1793, Thomas Dunn s'était associé à l'Honorable John Craigie, à Joseph Frobisher, député de Montréal, et à John Coffin, député des Trois-Rivières. Ces quatre personnages représentaient une puissance politique considérable. Ils avaient obtenu le droit d'exploitation des gisements métallurgiques de la rivière Batiscau, avec l'arrière-pensée de mettre la main sur les Forges Saint-Maurice. La lutte fut serrée. Ils obtinrent partiellement gain de cause en 1799, mais, en 1800, Munro et Bell triomphèrent de leurs rivaux. Ils s'assurèrent le contrôle des Forges Saint-Maurice pour une période de cinq ans (1801-1806). Cette victoire leur coûta assez cher; au lieu d'un bail annuel de 18 livres, 15 chelins, exigé depuis 1767, ils durent monter les enchères jusqu'à 850 livres.

LES FORGES SAINT-MAURICE L'EMPORTENT, (1800)

Matthew Bell avait pris les grands moyens : il s'était fait élire député des Trois-Rivières en 1800. Il garda son siège quatre années seulement; en 1804, il le céda à son collègue Munro. Quatre années de vie politique lui avaient permis d'assurer ses positions et de nouer des amitiés précieuses. Son Excellence Robert Shore Milnes l'appuyait ouvertement; il louait sa ponctualité à payer ses redevances et recommandait le prolongement de son privilège, ajoutant même qu'il conviendrait d'ajouter 34,000 acres aux 144 milles carrés de terrain déjà concédés aux Forges Saint-Maurice.

Lorsque vint le renouvellement de bail, en octobre 1806, Thomas Dunn se trouvait administrateur du Bas-Canada. Son fils l'avait remplacé dans la Cie des Forges de Batiscan. Dunn hésita peut-être à soutenir ouvertement les prétentions toujours maintenues au sujet de la Compagnie rivale de Saint-Maurice. En tout cas, lors de la mise aux enchères, la Compagnie des Forges de Batiscan s'abstint de paraître. Bell eut beau jeu et il décrocha un bail de vingt ans pour un loyer annuel de 60 livres, au lieu des 850 livres qu'il avait payées depuis 1801. L'Exécutif trouva la marge un peu forte. Il s'employa à faire annuler cet accord. Bell tint tête pendant quatre ans; mais, à partir de 1810, il lui fallut signer une autre entente, courant du 1er janvier 1810 au 31 mars 1831, à raison de 500 livres de loyer par an. Ce nouveau contrat était plus raisonnable, mais il constituait malgré tout une victoire pour Bell, qui avait réussi à obtenir

l'appui explicite de lord Castelreagh dans sa lutte contre le Conseil Exécutif du Bas-Canada.

Matthew Bell menait à ce moment une vie agréable et mouvementée. Marié en 1799 à une Ecossoise des Trois-Rivières, il partageait sa vie sociale entre la Vieille Capitale et la région mauricienne. Il était de tous les clubs, de tous les groupes. Dans la somptueuse demeure Woodfield, à Québec, ou dans la Grande Maison des Forges Saint-Maurice, il menait la grande vie. Même les plus hauts dignitaires étaient heureux d'assister à ses réceptions.

UNE VISITE DE JOHN LAMBERT (1808)

La vie du petit bourg des Forges était complètement transformée. Les travaux avaient repris, la population augmentait et semblait fort heureuse. C'est du moins l'impression que nous laisse un voyageur d'ordinaire clairvoyant et objectif, John Lambert, qui visita l'établissement en 1808.

Accompagnons-le dans ce voyage. Nous ne pouvons trouver occasion plus favorable pour voir les Forges sous leur meilleur jour. Lambert parcourut à cheval les neuf milles qui séparent le village des Cyclopes de la ville des Trois-Rivières. C'était au mois d'août. Au bout de la route brûlante qui débouchait sur le val, Lambert s'immobilisa un moment devant le paysage "truly romantic" qui s'étalait sous ses yeux. Au fond, sur le plateau qui domine la vallée, une soixantaine de petites maisons claires, flanquées de jardinets, mettaient une

note sereine dans le décor sauvage. A gauche, la masse lourde du fourneau commandait un défilé de hangars, de halles, de barrages et de chemins d'eau; à droite, perchée sur la haute berge du Saint-Maurice, la Grande Maison avait l'air d'un prétentieux manoir seigneurial égaré en bordure d'une forêt sans fin. Dans le creux du vallon, le ruisseau, coupé de longs barrages, s'enflait en lacs lumineux. Des hommes, des attelages, animaient les routes et les sentiers; des bruits montaient, ponctués et écrasés par les coups sourds du gros marteau.

Après quelques élans lyriques, Lambert passe aux détails plus prosaïques. Sans s'arrêter à décrire l'accueil qu'il reçut, il nous renseigne sur l'activité des Forges. La production industrielle a fort augmenté depuis que Munro et Bell ont pris l'affaire en mains. L'usine produit maintenant 1,000 poêles par année; on y fabrique en plus des socs de charrue, des chaudrons, des tourtières, des bassins, des chenets, des pièces pour moulins ou navires, des marmites, des bouilloires à potasse, du fer en barres, etc. . . . Les poêles simples se vendent de \$12. à \$25.; les deux ponts atteignent \$40. et \$50.; les bouilloires à potasse, de \$80. à \$100. Une quarantaine de chevaux servent aux charrois; 300 hommes sont employés aux diverses besognes : fondage, moulage, battage du fer, coupe du bois, extraction de la mine, cuisson du charbon, charroyage de la pierre, des marchandises, etc....

Les forges sont en activité sept mois par année; les employés des fourneaux travaillent à la relève, par quarts de six heures; les autres ouvriers restent au poste du lever au coucher du soleil, ce qui est, dit Lambert, la journée

normale des Canadiens français d'un bout de l'année à l'autre, "d'où grand avantage à les employer l'été, de préférence à l'hiver".

John Lambert loue hautement la régie Bell, qui s'est montrée audacieuse, progressive, énergique. Elle a réussi, là où les Français n'ont encaissé que des échecs, bien qu'un intendant et une quinzaine d'employés supérieurs y aient amassé des fortunes.

Contrairement aux affirmations de Weld, John Lambert assure que le minerai abonde. On en trouve des gisements partout. Le sable ne manque pas, mais il est trop malléable. On en importe d'Angleterre, à \$9. la barrique, pour les travaux de moulerie.

Comme on peut s'y attendre, les hommes de peine, les manoeuvres, sont canadiens-français; les patrons, les spécialistes, les commis, sont presque exclusivement anglais ou écossais. La tradition s'est maintenue.

MATTHEW BELL JOUE AU GRAND SEIGNEUR

Il semble que cette fois l'affaire est sérieusement lancée. Bell voit grand; il sait faire jouer les influences politiques; il en impose à tout le monde par son aplomb et sa sûreté. Durant de nombreuses années, il tiendra les Forges en pleine activité et encaissera vraisemblablement des profits substantiels. Il fallait des revenus de prince pour tenir maison aux Forges et à Québec et pour donner les réceptions qui défrayaient la chronique mondaine de la gentry.

Dans sa demeure des Forges, Bell jouait au lord anglais. Il multipliait les fêtes, les dîners de gala, les bals fastueux. Des invités de marque y prenaient part, le gouverneur en tête. Une salle de la Grande Maison portait le nom de Chambre du Gouverneur et affichait un ameublement de grand luxe.

De toutes les manifestations mondaines de leur directeur, c'étaient les chasses à courre qui mettaient le plus en joie les habitants des Forges et des Trois-Rivières. Lorsque les membres du club Tally-ho s'amaient pour la battue traditionnelle, la population assistait à un déploiement de grand style. Les cavaliers et les écuyères, en tenue colorée, caracolaient sur les montures mises à leur disposition par Matthew Bell. Le directeur libérait pour la circonstance les meutes de chiens spécialement dressés pour la chasse. Bell élevait des centaines de renards en captivité, uniquement pour servir de gibier à ses hôtes. "On allait, écrit l'abbé Napoléon Caron, lancer les renards dans les champs de la banlieue des Trois-Rivières, et alors les cavaliers se donnaient le plaisir d'une chasse aristocratique. Ils couraient à la poursuite des renards, à travers les champs couverts d'une belle moisson, en traversant les fossés, en sautant les clôtures; c'était une récréation élégante et superbe. Quand les renards avaient succombé, les hardis chasseurs et leurs meutes aboyantes retournaient aux Forges. Il ne restait à M. Bell que le soin d'acheter de nouveaux renards et de régler les dégâts causés". Le lendemain, un des hommes passait dans chaque maison de la Banlieue et

payait sans mesquiner les dommages subis par les habitants.

Bell était aussi amateur de courses de chevaux. "Lors d'un voyage en Angleterre, écrit P.-B. Casgrain, ayant été présenté au roi George III, il reçut de Sa Majesté une coupe destinée aux courses des Trois-Rivières, alors devenues très en vogue, et dues à son initiative".

Ces extravagances de grand seigneur étaient ruineuses, mais elles comportaient certains avantages. Elles assuraient à Bell un prestige utile auprès des grands et lui valaient de puissantes protections. Bien vu dans les milieux aristocratiques et politiques, le sportif directeur d'industrie jouissait aussi de la confiance des financiers. Il fut un des fondateurs de la Banque de Québec en 1818; administrateur de la Quebec Fire Assurance Company en 1822; et directeur de la Banque de Montréal en 1823. La même année, on le nommera au Conseil législatif dont il sera membre jusqu'à la suspension de la Constitution après les troubles de 1837. Il refusera toutefois de siéger sur le Conseil Spécial établi en 1838.

LA POPULATION TRIFLUVIENNE

MONTRE LES DENTS

Alors que la popularité de Bell grandissait auprès des puissants, elle baissait rapidement dans le public, surtout aux Trois-Rivières. Les réactions populaires provoquées par Craig avaient soulevé le peuple. Après avoir envoyé au Parlement des députés d'une orthodoxie

douteuse comme Lees, le Juif Hart, les Juges Foucher et de Bonne, le "bourg pourri des Trois-Rivières" s'était ressaisi et avait choisi des représentants plus patriotes. La population commençait à se plaindre des abus du pouvoir et à se soulever contre les bureaucrates.

Elle trouvait une cible idéale dans la personne de Matthew Bell. La mauvaise humeur du public trifluvien se cristallisa contre lui. On s'en prit au monopole qui détenait plusieurs lieues carrées de terrain aux portes mêmes de la ville, et qui bloquait toute expansion vers l'arrière-pays boisé.

Le bail de Bell expirait en 1831. Deux ans à l'avance, une campagne populaire s'amorça. Le 28 février 1829, Viger demanda à la Chambre d'examiner "quels seraient les meilleurs moyens de faire concéder des terres dans l'espace de 60 lieues environ en superficie qui sont actuellement incultes et qui se trouvent comprises dans le Bail des Forges". Cinq jours auparavant, P.-B. Dumoulin, député des Trois-Rivières, avait saisi ses collègues de la question et on s'était mis d'accord sur un texte qui fut adopté le 2 mars et soumis immédiatement à la considération de son Excellence le Gouverneur.

En substance, cette adresse, divisée en six points, soumettait "qu'à cinq lieues au-dessus des Trois-Rivières et environ cinq lieues au-dessous, il n'y a en général de terres concédées, établies et cultivées en partie que dans un espace d'une lieue ou moins, à prendre des bords du fleuve; qu'à proximité de la ville se trouve un terrain de plus de 60 lieues de superficie, immédiatement suscep-

tible d'être défriché; que les obstacles opposés à l'établissement et à la culture de ce terrain ont essentiellement nui au développement de l'industrie et surtout de l'agriculture dans le district des Trois-Rivières, et des ressources du bourg ou ville des Trois-Rivières, en particulier; que le plus puissant obstacle est la grande étendue de terrain comprise dans le bail des Forges Saint-Maurice; qu'il est nécessaire de prendre au plus tôt les moyens de faire céder les obstacles qui s'opposent à la concession et au défrichement de ces terrains". Enfin, un dernier article avait trait à la colonisation et à l'ouverture au commerce libre des immenses espaces incultes du nord québécois détenus par les Postes du Roi.

Sur ce dernier point, les autorités pouvaient répondre qu'on avait commencé, depuis 1828, l'exploration des régions du Haut-Saint-Maurice, du Lac Saint-Jean, de l'Outaouais, et que des conclusions seraient tirées en temps utile. Quant aux Forges, le gouverneur se contenta d'accuser poliment réception de l'adresse présentée le 2 mars 1829. Sa réponse, datée du 3 mars, n'était pas compromettante : "Ne désirant rien plus que d'avancer la culture et l'amélioration de la Province, vous assurerez la Chambre d'Assemblée que je m'appliquerai à faire disparaître (autant qu'il sera en moi) tout obstacle qui me paraîtra s'opposer à la formation de nouveaux établissements dans les espaces de terre mentionnés dans l'adresse".

Bell para les coups par une contre-offensive. Un an avant l'échéance, en 1830, il se fit accorder un délai de douze mois par arrêté-en-conseil. Son titre de Conseiller

législatif lui donnait accès aux coulisses. Mais les députés ne se tinrent pas pour battus. Ils reprirent la lutte en Chambre au printemps de 1831, et ils menèrent en même temps une campagne populaire pour protester contre les abus des autorités. Les habitants des Trois-Rivières et de la Banlieue avaient signé une pétition que P.-B. Dumoulin déposa devant la Chambre, le 21 février 1831. Le 24, Pierre Vézina, ancien député, présida une assemblée de protestation aux Trois-Rivières. Aylmer ne se laissa pas émouvoir et, le 25, il prévint la Chambre "qu'il ne se jugeait pas autorisé à accéder à sa représentation sans en référer aux autorités supérieures; il transmettra la requête sans délai pour la considération du gouvernement de Sa Majesté".

Les députés connaissaient la valeur de ces réponses dilatoires. Ils se gardèrent bien de désarmer. A la session de décembre 1832, le Dr Kimber, député des Trois-Rivières, demande communication des réponses reçues d'Angleterre depuis le 1er décembre 1831, touchant les terres comprises autrefois dans le bail des Forges, et il soumet que le dit bail, expiré le 1er mars 1831, ne devra être renouvelé sans les réserves mentionnées dans les adresses précédentes. Le représentant trifluvien s'élève avec force contre le monopole qui, "pour l'intérêt d'un seul individu, sacrifie l'intérêt de tous les habitants de ce district et laisse inculte un terrain qui pourrait faire un royaume en Europe. Ces terres, déclare l'orateur, ne sont d'aucune utilité pour l'individu qui en jouit; il n'en retire pas de bois, ni de minerai; elles ne lui servent que comme délassement pour la chasse, et c'est pour détruire

les bêtes fauves de ces forêts qu'on entretient une meute à grands frais”.

Les pétitions, les assemblées populaires, pas plus que les adresses et les discours en Chambre, ne réussirent à émouvoir Son Excellence qui déclara que le bail de Matthew Bell avait été étendu jusqu'au mois de mars 1834 et qu'une extension ultérieure est maintenant à l'étude par Sa Majesté. Cette extension passa sans encombre : en 1834, Bell obtiendra un renouvellement de bail, aux conditions habituelles (500 louis par an), pour une période de neuf années. Par une sorte de défi, les autorités, au lieu de restreindre les terres réservées aux Forges, y ajoutèrent une tranche substantielle de 25,940 arpents, à prendre dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine.

La Chambre, déjà fort aigrie par les brimades répétées des conseils et du gouverneur, accueillit très mal cette provocation nouvelle.

V

Le dernier demi-siècle des Forges (1833-1883)

De par leur situation géographique, les Trifluviens sont gens de juste mesure. L'histoire a ajouté son influence à celle du milieu. Elle a appris aux habitants de la petite cité établie sur le sable à ne pas s'émouvoir inutilement. Déjà délaissés et exploités sous le régime français, ils trouvèrent normal de subir le même sort aux mains des nouveaux maîtres. Sans murmurer ni réagir, ils se plièrent à la dictature économique des Hart et firent bon accueil à des transfuges politiques comme les juges Foucher et De Bonne. Même complaisance résignée à l'égard des empiètements du domaine des Forges.

Mais la patience a des limites. Le joug du monopole métallurgique de l'honorable M. Bell avait fini par tirer les Trifluviens de leur léthargie deux fois séculaire. Un premier sursaut de vigilance inquiète s'était manifesté en 1829, lors du renouvellement du bail des Forges. Ce n'était qu'un début! La colère mauricienne s'enfla graduellement pour atteindre son sommet aux alentours de 1852.

Pour être juste, il faut dire que le mérite de cette vertueuse indignation n'est pas attribuable aux seuls Tri-

fluvians. Il ne s'agit pas ici d'un phénomène purement local, mais d'une poussée d'exaspération collective provoquée par des abus de pouvoir, insupportables même pour des gens résignés à tout.

En 1830, le Bas-Canada entrait en pleine crise. Parqués dans leurs paroisses surpeuplées, brimés par les provocations des Conseils et par le favoritisme d'une clique de bureaucrates affamés, les Canadiens français commençaient à voir rouge. Ils acceptaient les yeux fermés les dénonciations virulentes de leurs chefs politiques. La lutte pour l'espace vital les touchait plus encore que la défense de leurs libertés politiques. Les fils des pionniers comprenaient mal que l'immense Canada ne pût offrir des terres à leurs enfants. A proximité des vieux établissements s'étendaient des superficies illimitées de sol vierge, mais la Cour les avait réservées à des favoris : gouverneurs, fonctionnaires, officiers, simples soldats. De 1796 à 1814, affirme l'abbé Ivanhoe Caron, 12,203,709 acres avaient été concédés par tranches de 25,000, 70,000, 80,000 acres, à des privilégiés qui se souciaient bien peu de les mettre en culture. Alors que depuis soixante ans la population avait augmenté dans la proportion de 400%, la surface de terre cultivée ne s'était accrue que de 35%.

En 1831, La Minerve commentait ainsi la situation : "Il y a peu d'années, des spéculateurs ayant divisé, du fond des bureaux du Gouvernement de Québec, toute la surface non habitée du pays, au moyen de lignes imaginaires, se partagèrent sans honte, pour se métamorphoser en aristocratie, un sol qui devait être l'héritage des cul-

tivateurs propriétaires et non l'habitation passagère de l'esclave. On donna gratuitement des lots de 25,000 acres à un grand nombre d'individus qui n'avaient d'autre mérite que de porter un nom anglais et d'être les ennemis des Canadiens".

La presse patriote et les tribuns politiques multipliaient les dénonciations virulentes. Les députés de la région trifluvienne et leurs partisans faisaient chorus. Le monopole des Forges, détenteur de réserves qu'on estimait, pour les besoins de la cause, à 200, et même à 500 milles carrés, fournissait matière à des sorties enflammées. A la fin de décembre 1831, le Dr Kimber, député s'éleva en Chambre, contre le contrôle intolérable de terres laissées improductives, alors que des centaines de bons cultivateurs vivaient dans la misère faute de pouvoir s'établir. Pour appuyer cette intervention, le Dr Kimber et le juge Vallières de St-Réal présentèrent un mémoire au gouverneur, le suppliant de rendre justice aux centaines de citoyens qui réclamaient des terres.

MATTHEW BELL SE DÉFEND

Aux arguments apportés par le Dr Kimber, Matthew Bell rétorqua en affirmant que la grandeur de terre détenue par les Forges était considérablement exagérée par ses adversaires; que le terrain était impropre à la culture; qu'il fallait des réserves considérables pour assurer le fonctionnement d'une entreprise consommant de 12,000 à 20,000 cordes de bois par année; que les Forges donnaient aux gens de la région un rendement annuel de dix à douze mille livres, "somme plus qu'égale

à la valeur de toute la seigneurie, même si elle était cultivée avec une plus grande extension que les terres sont susceptibles de l'être". Si les Trifluviens sont si empressés à vouloir s'établir en arrière de la ville, pourquoi n'exploitent-ils pas les cinq milles d'espace libre qui s'étendent entre le Saint-Laurent et la limite sud du territoire des Forges? D'ailleurs il y va aussi de l'intérêt de toute la province de protéger une industrie qui manufacture des "articles en fonte au montant d'environ trente mille livres (\$150,000) par année, l'une dans l'autre, ce qui autrement devrait être importé. . ."

Malgré tous ces bons arguments, Bell, à la suggestion de sir James Kempt, voulut offrir un semblant de satisfaction aux réclamants. Il fit arpenter une tranche de "5,000 arpents, divisés en lots de 50 à 70 acres, pour former une augmentation du Township de Caxton, en arrière de la Pointe-du-Lac et de Machiche". La vente, annoncée durant plusieurs mois, eut lieu à la porte de l'église de Machiche. "J'assistai à la vente, écrit Bell, et achetai presque le tout, au prix de départ. Il n'y parut aucun de ceux (500) dont les noms se trouvaient sur la liste de sir James, et je suis certain qu'on leur avait donné à entendre qu'ils obtiendraient des octrois gratuits. La même chose arriverait encore si l'on mettait ces terres en vente".

LA BATAILLE PUBLIQUE REPREND (1834)

Le 14 janvier 1834, le tenace Kimber présenta une "humble adresse" à Son Excellence, lui demandant de "communiquer à cette Chambre les renseignements ulté-

rieurs qu'il peut avoir reçus du Gouvernement de Sa Majesté relativement à la prolongation du Bail des Forges et relativement aux terres ci-devant comprises dans le dit Bail". Le lendemain, 15 janvier, Kimber apporta à ses collègues la réponse laconique de lord Aylmer : "J'ai été autorisé par le Gouvernement de Sa Majesté à prolonger de dix ans le Bail des Forges Saint-Maurice en faveur de l'Honorable Matthew Bell". Deux jours plus tard, Kimber revient à la charge pour obtenir copie de l'acte continuant le bail des Forges. Le 21 janvier, le gouverneur répond, sans y mettre plus de formes, que la copie du bail n'est pas prête et que, "conformément à ma décision lors de l'adresse de la Chambre, du 22 décembre 1832, au sujet des terres comprises dans le Bail des Forges Saint-Maurice, je dois maintenant refuser de donner une copie de l'Acte qu'elle demande dans cette adresse".

Cette décision cassante fixait pour dix autres années le sort des requérants trifluviens. En attendant l'échéance qui leur permettrait de recommencer la bataille, ils ne restèrent pas inactifs. Matthew Bell était membre du Conseil législatif depuis 1823; c'est surtout contre ce corps politique irresponsable et arrogant que se coalisaient les rancoeurs des parlementaires. Fatigués des rebuffades qu'ils essayaient sans cesse, les députés se hâtèrent de mettre au point la somme des doléances, revendications et suggestions qu'ils avaient décidé de soumettre à Londres pour obtenir justice. Le texte des 92 Résolutions fut soumis à l'étude de la Chambre quatre semaines après la déconvenue de Kimber. Le 21 février

1834, le volumineux mémoire fut adopté par un vote de 56 contre 24.

LES FORGES ET LES 92 RÉOLUTIONS

Il n'y a pas lieu de commenter ici ce document historique. Signalons toutefois qu'une bonne moitié des Résolutions vise le Conseil législatif, le premier responsable du "mécontentement et du dégoût insurmontable" qui soulèvent toute la population. L'unique solution : rendre le Conseil électif, de façon à faire dépendre du peuple les deux branches principales de la Législature.

Comme on pouvait s'y attendre, les protestataires dénonçaient avec force l'injuste répartition des terres colonisables. La 84^e Résolution, article 7, s'élève contre les "divers systèmes fautifs et partiiaux d'après lesquels on a disposé, depuis le commencement de la constitution, des terres vacantes en cette province, lesquels ont mis la généralité des habitants du pays dans l'impossibilité de s'y établir; le même article protestait contre "l'accaparement frauduleux et contraire aux lois et aux instructions de la Couronne de grandes étendues de ces terres par les gouverneurs, conseillers législatifs et exécutifs, juges et employés subordonnés, etc. . ."

L'honorable Matthew Bell se trouvait implicitement visé par cet article, mais les rédacteurs des 92 Résolutions avaient tenu à le dénoncer nommément. Dans la 34^e Résolution, consacrée aux signataires d'une pétition (1833) demandant le maintien du statu quo en faveur du Conseil législatif, on fustige ces hommes liés

par des faveurs, tous étrangers, sauf Antoine-Gaspard Couillard, "seul natif du pays, d'origine française . . . et qui a sollicité un mince emploi lucratif subordonné". A côté des noms de Caldwell, Ryland, les protestataires mettent celui de Matthew Bell, "concessionnaire indûment et illégalement favorisé par l'Exécutif dans le bail des Forges Saint-Maurice et dans l'acquisition de grandes étendues de terres vacantes, et par le bail de grandes étendues de terre du ci-devant ordre des Jésuites".

Trois jours après le vote des 92 Résolutions, la Chambre est saisie de nouveau de l'irritant problème des Forges. Non content de prolonger arbitrairement le bail des Forges, le gouverneur, par une sorte de bravade, avait ajouté une tranche de 30,000 acres au domaine déjà détenu. Le 24 février 1834, la Chambre exprima "son profond regret". Aylmer répondit flegmatiquement que l'on n'avait considéré que l'intérêt public en concédant ces 30,000 acres supplémentaires à l'honorable conseiller Matthew Bell !

L'agitation grandissante de la population, soulevée par les discours enflammés de Papineau et des Patriotes, relégua au second plan la question des Forges. Toutefois, on continuait de convoiter les terres du Saint-Maurice. En juillet 1836, un groupe de 17 citoyens, dont 7 à noms français, adressent une pétition pour obtenir du gouvernement la mise en lots du territoire s'étendant au delà de l'ancienne seigneurie des Jésuites jusqu'aux chutes de La Truk (Tuque?). Ils affirment, pour les avoir fait explorer, que ces terres sont d'excellente qualité et propres à la culture. Les lots devront donner sur

la rivière et s'étendre à une lieue en profondeur, sur les deux rives, afin d'assurer aux colons du bois en quantité suffisante pour la construction et le chauffage, car presque tous les arbres ont déjà été coupés jusqu'à une bonne distance à l'intérieur.

Les Trifluviens ne se joignirent pas aux patriotes militants de 1837-38. Toutefois ils ne leur ménagèrent pas leur appui moral. Une lettre, datée du 4 décembre 1837, nous indique clairement de quel côté allaient, durant cette époque troublée, les sympathies de Matthew Bell. Cette missive, adressée à S. Walcott, secrétaire du gouverneur, signale la défection de trois officiers de milice, influencés par un jeune médecin, fils de l'honorable Malhiot de la Pointe-du-Lac. "La plupart des agitateurs sont des médecins, ce qui est un piètre témoignage de la culture donnée dans nos collèges canadiens", écrit le maître des Forges, qui se console en ajoutant que "jusqu'ici Dieu a été de notre côté."

A la louange de Matthew Bell, retenons, qu'à travers tous les démêlés et tous les bouleversements, il tenait son usine en pleine activité. Un inventaire de janvier 1833, époque particulièrement mouvementée pour le directeur des Forges, établit comme suit la valeur des possessions mobilières de l'entreprise : charbon de bois, mine extraite, modèles, marchandises, voitures, etc., conservés aux Forges et aux Trois-Rivières : 12,520 louis (\$55,000); poêles et articles divers en dépôt aux Forges, Trois-Rivières, Québec, Montréal, Kingston et York : 27,380 louis (\$130,000). Pour les quatre premiers mois de l'année 1833, la valeur globale des poêles et arti-

cles manufacturés aux Forges atteignait 8,171 louis (\$40,000). Au total, 48,072 louis (\$225,000), ce qui est assez coquet pour une industrie opérant à une époque où le dollar valait au moins dix fois plus qu'aujourd'hui.

Le dernier bail des Forges allait prendre fin le 31 décembre 1843. Dès le 25 février, le prévoyant Bell écrit à l'hon. D. Daly pour lui rappeler à quelles conditions, depuis 1806, il a possédé et administré la seule industrie importante du Canada. Il demande discrètement une prolongation : "Comme je pense pouvoir continuer les travaux jusqu'au dernier jour du bail je désire soumettre à Son Excellence la nécessité où je suis d'obtenir un délai suffisant pour transporter les effets considérables qui pourront alors me rester en mains; je désire aussi appeler l'attention de Son Excellence sur l'état de destitution où se trouveront les ouvriers et leurs familles (dont j'inclus une liste) résidant aux Forges, si les travaux sont discontinués. Ces gens, au nombre de 425 âmes, presque tous Canadiens, nés et élevés au poste, ainsi que plusieurs des familles, sont descendants des ouvriers qui y furent trouvés lors de la conquête et n'ont jamais quitté l'établissement; 300 personnes sont en outre nourries aux travaux, à diverses saisons de l'année, et les fermiers voisins y ont toujours trouvé un marché prêt pour le foin, l'avoine, etc.; ce qui montre de quelle grande importance ont été jusqu'à présent ces travaux pour la ville et le district".

Les Trifluviens ne voyaient pas le problème sous le même angle. La situation économique de la région trifluvienne était précaire. Le Canadien du 23 novembre

1842 en trace un tableau peu engageant. Après avoir affirmé que le commerce est tombé de 80 % depuis une année, le correspondant s'apitoie : "Jamais notre ville n'a eu un air si triste; on dirait qu'elle est comme enveloppée dans le réseau de la mort". Pour illustrer sa démonstration, il raconte le fait suivant : "Pour trouver quinze piastres qu'il n'a pu emprunter, un cultivateur a dû vendre 3 vaches à lait, 8 moutons, un cochon gras et 20 minots d'avoine". Dispensons-nous de commentaires ! Fait plus grave, cette détresse financière s'accompagnait d'un état de découragement pénible, si on en croit encore *Le Canadien* qui publiait, la même année, une violente sortie contre les Trifluviens, qu'un correspondant indigné saluait sentencieusement par une apostrophe à la Cicéron : "O homines, ad servitutem paratos!"

LES ANTI-TRUSTARDS GAGNENT LEUR POINT (1845)

En dépit de ces commentaires peu flatteurs, il semble que les Trifluviens de 1842 ne restaient pas inactifs et qu'ils entendaient bien obtenir satisfaction dans l'affaire des Forges. La situation avait changé depuis dix ans. Les sanglantes escarmouches de 1837-38 avaient modifié l'attitude des autorités anglaises. La consigne donnée au premier gouverneur du régime de l'Union, sir Charles Bagot, prônait la bienveillance à l'égard des réclamations populaires; on passait par une période d'apaisement. Les visées anglaises restaient les mêmes mais on empruntait des voies indirectes. Sir Charles Bagot fit droit enfin aux réclamations sans cesse répétées des

Trifluviens. Le Conseil exécutif ordonna une enquête sérieuse. Le Canadien d'avril 1845 donne en détail le volumineux rapport de cette expertise. On y fait largement état des explications et justifications de M. Bell relativement à la pauvreté du sol, à la nécessité de maintenir d'importantes réserves de bois debout, aux importants revenus que les Forges assurent à la région trifluviennienne et à toute la province, etc. . . .

De son côté Bell se plaint des pillages de bois auxquels les colons se sont livrés et il met en doute les motifs qui animent le Dr Kimber. Au lieu de l'intérêt public, c'est la rancune qui pousse ce monsieur à "jeter les hauts cris en faveur des prétendus griefs de ses constituants, tout en satisfaisant une pique personnelle contre moi, parce que mes amis et mes employés avaient préféré voter pour un autre candidat".

Le propriétaire des Forges avait suggéré d'ouvrir à la colonisation les terres situées au nord du domaine sous bail. Cette solution n'était possible qu'à condition d'établir des routes. Bell affirme ses bonnes dispositions à cet égard : "Quant au chemin de Cha-oui-nigan, je remarquerai seulement que par ce qu'a dit M. Kimber par rapport à son ouverture, à son début dans la Chambre d'Assemblée, il paraît même ignorer de quel côté de la rivière il est tracé; je n'ai pas seulement donné toutes les facilités à cette entreprise, mais j'ai même permis que l'on se servît de mes propres chemins et que l'on en ouvrît d'autres".

Le Conseil reconnaît le bien fondé des arguments de M. Bell sur plusieurs points. Il attache visiblement

beaucoup d'importance aux aspects économiques : "Depuis l'abandon des forges de Batiscan (1843) celles du Saint-Maurice sont les seuls travaux de ce genre dans le Bas-Canada qui soient en opération réelle. Au point de vue commercial, il est important à la province que le commerce de fer des états voisins, du Vermont et de New-York, ne cause aucun préjudice aux intérêts coloniaux. Pour le présent cependant, les articles de fer américain, de la dénomination légère, y compris les poêles, font une grande concurrence au fer manufacturé en Angleterre et au Canada. Relativement au commerce du pays, le comité du conseil est porté à attacher une importance beaucoup plus grande aux forges Saint-Maurice, que celle de n'être considérées que comme une source de revenu ou comme une propriété de la Couronne".

Au sujet des griefs trifluviens on lit : "Après pleine considération de tout le sujet, le comité n'est pas disposé à considérer l'octroi des Forges à des individus pour l'exploitation des Mines, comme nécessairement injurieux à la ville et district des Trois-Rivières, ou aux intérêts de l'agriculture".

Quant à M. Bell, le rapport prend carrément position : "Après le long espace de quarante-cinq ans et plus, que M. Bell a tenu les forges, il est naturel qu'il ait cru avoir des titres particuliers aux égards du propriétaire de qui il les tient; le comité du conseil avec tous les désirs qu'il a d'accorder à ces égards une extension honnête, ne peut cependant reconnaître en faveur de ce Monsieur quelque chose qui approche d'un droit de réclamer l'in-